

# LES ANNONCES Landaises

Le média des décideurs landais

## ENTREPRISE

L'Auberge de la pointe,  
l'art de recevoir

## AGRICULTURE

La région maintient  
le cap « vert »

DOMINIQUE  
CASSAGNAU

Président du tribunal de  
commerce de Dax

JOSÉ  
PROSPER

Ancien Président

Tribunal de commerce de Dax

# Passage de témoin



## Océan UN FESTIVAL POUR LA CONSERVATION MARINE

Les 16 et 17 mars, le casino de Capbreton accueillera le Cetasea Festival, organisé par l'association éponyme qui se consacre à la protection de la vie marine avec un projet ambitieux : la création de refuges pour mammifères marins en Europe. La participation de spécialistes comme Thierry Jauniaux, Norin Chai, et Jérôme Pouille, aux côtés des cinéastes Jérôme et Caroline Espla et de Manuel Galipienso et Pascale Prêcheur, enrichira l'événement d'une profondeur scientifique et créative, mettant en lumière les enjeux actuels de la conservation marine.

[www.cetasea.eu](http://www.cetasea.eu)

## Le Coup de BUZZ



## Restauration DEUX LANDAIS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PIZZA

David Condamin du Camion pizza de Peyrehorade et Giuseppe Bonanno de la pizzeria Ave Carlo de Labenne participeront les 13 et 14 mars à la 18<sup>e</sup> édition du championnat de France de pizza à Paris. Qualifiés parmi 400 candidats présélectionnés lors des étapes régionales du France Pizza Tour, ils font partie des 130 concurrents qui se mesureront lors de six épreuves (pizza classique, pizza a due (en duo), pizza la plus large, rapidité, pizza dessert et pizza acrobatique). Un gagnant sera désigné dans chaque catégorie.



## Gastronomie HALLES DE DAX CHERCHENT NOUVEAU COMMERÇANT

Suite à la fermeture du stand de producteurs locaux, Fermiers d'ici, l'étal n° 12 à l'entrée des Halles municipales de Dax a été investi, depuis les fêtes de Noël, par des jeux pour enfants et un flipper pour occuper l'espace. L'appel à candidatures vient d'être lancé pour une nouvelle « activité alimentaire de nature à compléter l'offre existante et renforcer l'attractivité de la halle ». Installation prévue ce deuxième trimestre. Avis aux amateurs !

**Date limite de dépôt des candidatures :**  
**le 22 mars 2024. Téléchargement du dossier**  
**sur [www.dax.fr](http://www.dax.fr)**





4

Sommaire

**4 Grand Angle**  
Tribunal de commerce de Dax  
Passage de témoin

**10 Reprise à la loupe**  
L'Auberge de la pointe : l'art de recevoir

**14 Focus Landes**  
Horlogerie Fine :  
redonner leur splendeur aux  
montres anciennes

**16 Focus Région**  
. Surfwear :  
changements en vue pour Boardriders  
. Agriculture :  
la région maintient le cap « vert »

**20 Info Flash**

**22 L'œil des experts**  
Préserver le patrimoine agricole,  
notre responsabilité sociale

**26 Économie**  
Endettement privé : un risque sous-estimé

**28 Fiscal**  
Transmission d'entreprise :  
salarié ou proche, comment ça marche ?

**29 Annonces Légales**

**35 Tendances Bourse**

**36 Coup de projecteur**  
Mots en scène



10



20



36



# GRAND ANGLE

JOSÉ  
**PROSPER**  
Ancien Président

DOMINIQUE  
**CASSAGNAU**  
Président du tribunal de  
commerce de Dax



# Tribunal de commerce de Dax

# Passage de témoin



José Prosper, après 18 années de juridiction commerciale à Dax, dont six comme président, passe le relais à Dominique Cassagnau, juge depuis six ans. Entretien croisé.

Propos recueillis par Hubert RAFFINI

## **Les Annonces Landaises : Quels souvenirs vous laissent vos presque 20 ans de juridiction commerciale à Dax ?**

**José Prosper :** J'ai le sentiment d'appartenir à un édifice qui a été conçu par le législateur il y a trois siècles pour aider les entreprises dans leurs difficultés, essayer de les sauver et de sauver les emplois. C'est vraiment la philosophie du tribunal de commerce qui est devenu une institution respectée au cœur du circuit économique et qui dispose d'un arsenal d'outils permettant d'apporter vraiment de l'aide aux entreprises en difficulté. Mon regret, c'est que les entreprises ne perçoivent pas toujours cet arsenal comme une aide.

## **LAL : De quoi êtes-vous le plus fier ?**

**J. P. :** Au tribunal de commerce, nous avons deux fonctions. Être

juge des conflits liés aux actes de commerce et aider les entreprises en difficulté. Très modestement, nous pouvons être fiers de cette deuxième mission. C'est aussi la plus dure humainement et personnellement parce que c'est le moment où l'on est confronté aux difficultés humaines du chef d'entreprise. Celui-ci est souvent en proie à une vraie détresse, avec des difficultés financières évidemment, mais aussi des difficultés d'éclatement de sa famille.

## **LAL : Quelle est a été la situation des entreprises du ressort de Dax en 2023 ?**

**J. P. :** Globalement, au premier semestre, on a observé une évolution du nombre d'ouvertures de procédures collectives se rapprochant des chiffres 2019, avant-Covid. Au deuxième semestre, en revanche, on a constaté une véritable explosion des indicateurs avec un retour vers ce que l'on connaissait dans les années 1990. On était alors à 300 procédures.

“ Au deuxième semestre 2023, le nombre d'ouvertures de procédures collectives a explosé, avec un retour vers ce que l'on connaissait dans les années 1990 ”







On est à 200 fin 2023, contre 130 en 2020. Sachant que, comme c'est le cas dans d'autres tribunaux, 70 % de ces ouvertures sont converties en liquidations. En 2022, il y a eu 227 emplois concernés. 632, l'an dernier.

**LAL : Quelles sont les raisons de cette situation difficile ?**

**J. P. :** On les connaît. Contexte économique morose, taux des crédits prohibitifs, inflation... mais ce que j'ai également perçu lors des rendez-vous prévention,

c'est la concurrence d'internet. La période Covid a créé chez le consommateur de nouvelles habitudes d'achat sur internet et ce réflexe perdure.

**Dominique Cassagnau :** Je pense qu'il y a aussi des raisons plus spécifiques. Dans certains secteurs, l'immobilier par exemple, il y a eu beaucoup de créations à un moment donné et - retour de balancier - on est en train de revenir à la situation antérieure. On n'a jamais vu autant d'agences immobilières qui ferment. Aujourd'hui, dans notre ressort, tout ce qui touche au logement souffre. Quand on dit que le bâtiment va mal, c'est un pan énorme de l'économie qui va mal. Et nous sommes en plein dedans.

**J. P. :** Et puis, il y a un chiffre très significatif. En un an, le nombre

d'interventions d'Apesa (Aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë), a doublé. Il dépasse les 30 aujourd'hui, ce qui est énorme.

**LAL : Dominique Cassagnau, dans quel état d'esprit abordez-vous votre mandat ?**

**D. C. :** Un mandat de quatre ans, comme une olympiade, tout un symbole pour l'ancien footballeur que je suis. Sur un plan personnel, je suis plutôt positif et optimiste. J'ai été un petit peu surpris quand José m'a proposé le poste, mais je crois maintenant avoir intégré la fonction. Je veux m'inscrire dans la continuité de ce qui a été fait par mes prédécesseurs.

**LAL : Quelle sera cependant votre touche personnelle ?**

**D. C. :** Il faut se souvenir d'où l'on vient, pour savoir où l'on va.







Donc nous allons poursuivre ce qui existe en essayant de mieux faire connaître notre institution judiciaire qui a un déficit d'image. Nous sommes un tribunal, mais comme le disait José Prosper, nous sommes également là pour prévenir, pour aider, pour concilier.

**LAL : Comment allez-vous vous y prendre pour faire connaître le tribunal de commerce ?**

**D. C. :** Je vais prendre mon bâton de pèlerin et aller à la rencontre des syndicats professionnels, des fédérations et de tous les organismes qui le souhaitent, pour expliquer quel est notre rôle. Et puis, à l'initiative de José Prosper, nous avons fait réaliser cinq clips de trois minutes chacun à destination des réseaux sociaux professionnels. Ils abordent de façon très pédagogique ce qu'est le tribunal de commerce, les

“ Aujourd’hui, dans notre ressort, tout ce qui touche au logement souffre ”

injonctions de payer, la prévention, les procédures collectives et les ordonnances de référés. C'est une première en France. La diffusion a commencé pour les 13 tribunaux de commerce de la région. La validation nationale doit suivre.





**LAL : Vous avez, Monsieur le président, la particularité d'être avocat. Les avocats ont-ils la possibilité de faire partie d'un tribunal de commerce ?**

**D. C. :** En effet, les avocats ne peuvent pas être juges du tribunal de commerce. Mais je suis un ancien avocat, je ne suis plus en activité.

**LAL : Quels sont les avantages et les inconvénients d'avoir été avocat dans vos nouvelles missions ?**

**D. C. :** Je ne vois pas d'inconvénients. Sauf à dire qu'il ne faut pas confondre les deux fonctions qui sont bien différentes. Le risque c'est de rester avocat et de ne pas devenir juge. Les avantages, c'est de connaître le droit, le monde judiciaire et ses procédures, d'autant que j'étais conseil en entreprise.

**LAL : Où en est la réforme annoncée des tribunaux de commerce ?**

**D. C. :** Douze tribunaux, dont on ne connaît pas encore la liste, vont la faire vivre de façon expérimentale. L'idée est d'élargir les compétences du tribunal de commerce, devenu tribunal des affaires économiques, pour les procédures collectives, à toutes les activités civiles, y compris l'agriculture et les professions libérales, sauf certaines professions réglementées comme les greffiers, avocats ou experts-comptables... Je suis favorable à cet élargissement à l'activité civile, au sens juridique du terme. À la suite d'une forte mobilisation des tribunaux, le projet d'échevinage [intervention d'un magistrat professionnel, NDLR] a été retiré du projet de loi. Comme a également été retirée l'idée d'une contribution des entreprises. La justice par définition doit rester gratuite.

**LAL : Comment a fonctionné l'obligation pour les entreprises d'enregistrer leurs formalités via le guichet unique de**



**l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi) ?**

**D. C. :** Ça a mal fonctionné et, pour ne pas bloquer la machine, les greffes ont récupéré leur rôle initial avec Infogreffe. C'est l'exemple, comme le dit la Cour

des comptes, d'une réforme mal préparée. Même chose pour l'évolution de l'entreprise individuelle, il y a trois ans. Ce sont deux réformes qui ont été faites trop rapidement, sans prendre en compte l'avis des professionnels, sans concertation.





Tribunal de  
commerce de Dax

## “ Fin 2024, les 141 tribunaux de commerce français mettront l'ensemble de leurs jugements en open data ”

Infogreffe fonctionnait, alors pourquoi vouloir à tout prix, changer les choses ?

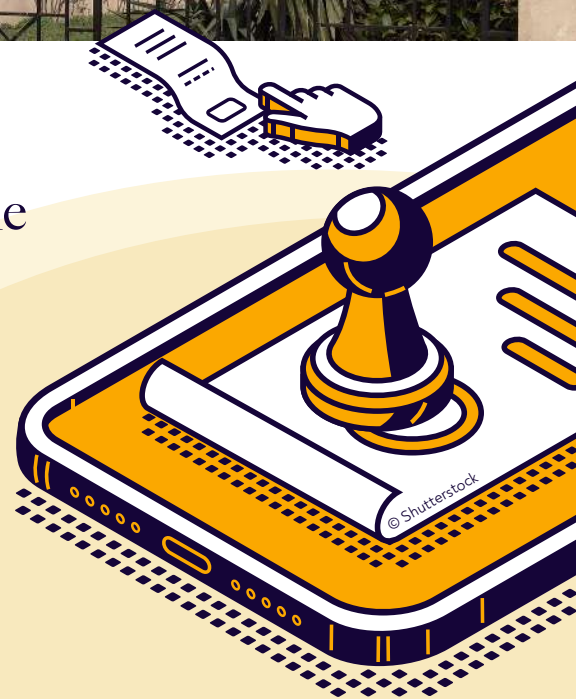
### **LAL : Quelles sont les évolutions dans le monde numérique ?**

**J. P. :** Depuis deux ans, le tribunal digital permet de faire une injonction de payer, d'ouvrir une procédure ou de prendre rendez-vous avec le président du tribunal. Fin 2024, les 141 tribunaux de commerce français mettront l'ensemble de leurs jugements en open data. Les cours d'appel, les tribunaux judiciaires, la Cour de cassation, les prud'hommes l'ont déjà fait. Nous serons donc les derniers, au 31 décembre 2024, à rendre

accessibles nos décisions en open data. C'est un chantier énorme qui, combiné à l'intelligence artificielle, capable de faire une synthèse, va largement faire évoluer la relation entre justiciables et justice.

### **Quand imaginez-vous un déménagement pour un regroupement de toutes les juridictions en un même palais de justice, comme c'est le cas à Mont-de-Marsan ?**

**D. C. :** Certainement pas avant la fin de mon mandat. Franchement, ici ça fonctionne bien, mais le regroupement dans une cité judiciaire en centre-ville peut apporter un plus. ■



# L'Auberge de la pointe, l'art de recevoir

En juin dernier, l'Auberge de la pointe a remplacé l'institution soustonnaise Batby. Ses nouveaux propriétaires Charlène Savall et Thomas Bouyssavy s'apprêtent à écrire un nouveau chapitre de son histoire avec l'envie d'offrir une expérience haute en saveurs dans une ambiance simple et conviviale.

Par Anne TAUTOU

**S**i rien n'a encore changé au premier coup d'œil dans l'auberge soustonnaise, c'est dans les assiettes que la nouvelle palette de saveurs fait vibrer les papilles. Aux fourneaux, Thomas Bouyssavy, jeune chef de 33 ans. Avec sa compagne Charlène Savall, 31 ans, et leurs deux enfants, ils sont venus s'installer dans les Landes avec un rêve en tête : ouvrir un hôtel-restaurant près de l'océan et proposer une cuisine authentique et sincère, agrémentée d'une touche de traditions landaises. « Nous voulions trouver un cadre de vie paisible et familial et retourner à des valeurs plus réelles et concrètes après nos années dans de grandes maisons », explique Thomas Bouyssavy. « Et montrer qu'il est possible de s'offrir un excellent repas sans forcément aller dans un macaron Michelin », renchérit Charlène Savall.

## CRÉER SA PROPRE IDENTITÉ

Pourtant, reprendre les rênes d'une institution de 30 ans n'est pas une mince affaire. « C'est un défi stimulant. Nous devons réussir à créer notre propre identité. On ne s'inscrit pas dans l'histoire mais dans l'évolution de la vie de cet établissement », précise le cuisinier. Et le couple est plus motivé que jamais. Lui est originaire de Dordogne, titulaire d'un BTS hôtellerie-restauration à l'École hôtelière du Périgord, tandis que Charlène, diplômée de l'École internationale Tunon, vient de Lyon. Après des débuts au Pays basque, le cuisinier croise le chemin du célèbre chef Michel Bras qui deviendra son mentor. « Je suis toujours resté dans ce marqueur de cuisine de qualité sans jamais travailler dans des endroits où on sort des sachets et où on met au four. » Par la suite, il acquiert une solide expérience en Suisse au Fairmont Le Montreux Palace où il sera responsable de la cuisine du bar avant de poursuivre au restaurant Bis à Montreux. Charlène, quant à elle, débute sa carrière comme réceptionniste et guest-relation au Monte-Carlo Bay à Monaco avant de rejoindre la prestigieuse clinique La Prairie et la Suisse où elle rencontrera Thomas.

De ces années dans des établissements haut de gamme, ils apprendront à gérer la pression et se formeront à une méthode de travail. « Cela nous a aidés à devenir entrepreneurs car on doit tout maîtriser et





Charlène Savall et Thomas Bouyssavy, deux passionnés de gastronomie aspirent à insuffler une nouvelle identité à l'établissement et fourmillent de projets

## SINCÉRITÉ ET PERSÉVÉRANCE

**Les clefs de la réussite :**  
croire en ses projets et avoir confiance en soi

**Qualités nécessaires :**  
la sincérité  
et la persévérance

**Le + :** le lac,  
un cadre d'exception  
apaisant avec  
un paysage qui change  
au gré des heures.



L'Auberge de la pointe a remplacé l'institution soustonnaise Batby, en juin 2023





© Thibault Toulemonde

Le restaurant propose une cuisine semi-gastronomique avec une carte renouvelée tous les mois et demi

passer par tous les secteurs. Nous connaissons les exigences d'un service de qualité. C'est aussi en voyant notre complémentarité qu'on a décidé de se lancer », explique-t-il.

Mais convaincre la famille Batby de céder le fonds de commerce et les murs nécessitera tout de même quelques heures de discussion. « Ils ont compris qu'on n'était pas de jeunes arrivistes mais que c'était le projet de toute une vie », relate Thomas. Le couple rachète alors le fonds et opte pour une location-accession pour les murs. « Pendant cinq ans, nous payons un loyer dont une partie est déduite pour constituer un apport », indique Charlène. Un montage financier ingénieux qui leur a permis, avec un apport initial de seulement 60 000 euros, de contracter un prêt sur sept ans auquel s'ajoute le prêt d'honneur de 18 000 euros accordé par Initiative Landes. Puis les hôteliers contactent l'association BGE Landes Tec Ge Coop qui les aide à structurer leur projet.

## INTENSIFIER L'ACTIVITÉ ET SE FAIRE CONNAÎTRE

Aujourd'hui, le couple gère l'établissement de 550 m<sup>2</sup>, ouvert à l'année, avec une équipe de deux personnes à temps plein et le renfort de trois saisonniers en été. Le restaurant compte 50 couverts et l'hôtel, classé 4 étoiles, propose six chambres. Les tâches sont réparties entre les deux associés : Thomas est en cuisine et assure l'entretien, et Charlène est responsable de la



© Thibault Toulemonde

L'hôtel 4 étoiles dispose de six chambres

réception et prend en charge l'administratif, le service et le ménage. « On est là où le feu brûle », plaisantent-ils.

Lors de la première saison, le couple a pris conscience de la nécessité d'intensifier leurs activités pour pouvoir investir dans des travaux et éventuellement recruter du personnel supplémentaire. Cependant, les projets ne manquent pas. Ils envisagent de restructurer les espaces, créer un coin lounge et une cuisine d'été de style guinguette ainsi qu'un espace salon de thé et limonade. Leur priorité pour cet été : accroître leur visibilité sur les sites touristiques afin d'attirer davantage de visiteurs. « Nous aimerions aussi organiser des repas à quatre mains avec d'autres restaurateurs locaux pour favoriser les liens et apporter de la nouveauté », confient-ils, animés par la volonté de mettre en valeur leurs talents combinés au service de la clientèle. ■



# LES ANNONCES Landaises

annonces-landaises.com

Actualité économique  
Vie des entreprises et des collectivités  
Décryptages juridiques  
Annonces légales - Ventes aux enchères

**50€ TTC**  
magazine + web

**ABONNEZ-VOUS !**

52 numéros

Gagnez du temps !

ABONNEZ-VOUS EN LIGNE sur annonces-landaises.com

Paiement sécurisé



- |                       |  |                                      |                                       |
|-----------------------|--|--------------------------------------|---------------------------------------|
| <b>Magazine + Web</b> | <input type="checkbox"/> 6 MOIS = 30 € | <input type="checkbox"/> 1 AN = 50 € | <input type="checkbox"/> 2 ANS = 79 € |
| <b>Web</b>            | <input type="checkbox"/> 6 MOIS = 18 € | <input type="checkbox"/> 1 AN = 29 € | <input type="checkbox"/> 2 ANS = 44 € |

Nom ou raison sociale \_\_\_\_\_

Activité \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ code postal \_\_\_\_\_

Tél \_\_\_\_\_ email \_\_\_\_\_

Autre contact \_\_\_\_\_

Nombre d'abonnements souhaité \_\_\_\_\_

Contact : **Liliane Dorrer**

[contact@annonces-landaises.com](mailto:contact@annonces-landaises.com) / 05 58 45 03 03

Pour les abonnements multiples, contactez notre service abonnement par mail

# Horlogerie Fine

## Redonner leur Splendeur aux montres. anciennes

**MONT-DE-MARSAN** · Paul Bouyssou, horloger rhabilleur, a ouvert fin décembre sa boutique atelier rue Gambetta pour redonner aux montres tout leur lustre et partager sa passion. Ici, le temps ralentit...

Par Christelle CHABASSE

**D**epuis fin décembre, Paul Bouyssou a ouvert Horlogerie Fine, rue Gambetta à Mont-de-Marsan. Cet horloger rhabilleur travaille sous les yeux des passants avec une vitrine ouverte sur son atelier. Installé à Mont-de-Marsan depuis 2020, il s'est rapproché de l'office de tourisme et du commerce du Marsan pour trouver un lieu adapté à son activité et celle de son épouse, créatrice de bijoux. Il travaillait jusque-là à son domicile, « en chambre », comme on dit dans la profession, et intervenait en sous-traitance pour des boutiques de montres de Pau, Bordeaux, Paris... et pour des clients qui suivent son compte Instagram aux 6 000 abonnés.

### LE PLAISIR D'ÉCHANGER AVEC LES CLIENTS

Cette boutique répond à son envie de renouer le contact avec la clientèle. « Quand une personne vient ici, je prends le temps de discuter. J'explique combien une montre ancienne peut être fragile. Ces objets conçus pour durer très longtemps ont souvent une grande valeur sentimentale pour leur propriétaire.

Alors, je m'efforce de leur redonner leur lustre d'antan et d'en savoir plus sur leur histoire », explique Paul Bouyssou. Ce qu'il aime par-dessus tout, c'est le partage. Il a même créé des podcasts consultables sur toutes les plateformes. « J'y explique les montres, l'histoire de l'horlogerie... », glisse-t-il. Pour transmettre son savoir-faire, il accueille aussi Roman à ses côtés durant six semaines, un stagiaire venu du lycée Diderot de Paris, en cours de reconversion professionnelle.

### LA PASSION DES MONTRES ANCIENNES

Paul Bouyssou est un être passionné, horloger rhabilleur depuis une dizaine d'années après avoir travaillé dans la gemmologie et les bijoux anciens. Au hasard d'une rencontre avec Jean-Louis Strack, horloger bordelais de renom, il décide de s'orienter à son tour vers l'horlogerie fine. « Jean-Louis m'a transmis toutes les bases du métier. Ensuite, je me suis documenté car j'aime l'aspect historique du métier, des grandes marques, des horlogers de référence... » Il commence par l'achat et la vente de montres anciennes avec son site internet. Puis il devient horloger rhabilleur de montres de poignet ou à gousset. Autrement dit, il excelle dans l'art de démonter une montre mécanique jusqu'à la moindre vis. Elles n'ont aucun secret pour lui. Puis, il la nettoie, la répare si nécessaire, la graisse et la remonte. Un travail très minutieux pour lequel il a équipé son nouvel atelier montois avec plusieurs espaces dédiés.





© C.C.

## RÉPARER C'EST COMME RÉSOLUERE UNE ÉNIGME

Il répare la mécanique des montres, s'assurant que tout fonctionne à merveille, que plus aucune graisse ou poussière ne viendra enrayer les aiguilles. Il prend un vrai plaisir à résoudre l'énigme d'une panne. « Il m'arrive parfois la nuit de rêver d'engrenages car je visualise l'ensemble des mécanismes. Je cherche. Je réfléchis jusqu'à trouver la raison de la panne pour ensuite pouvoir réparer », s'amuse-t-il. Parfois, la mission s'avère compliquée car il lui faut trouver aussi les pièces adéquates. Il remet ainsi en état des montres

anciennes de 80 à 120 ans ! « Mais je peux réparer toutes les montres, quelle que soit leur valeur », précise-t-il.

Paul Bouyssou prend également plaisir à inventer des outils quand il n'a pas celui qui convient. « Je chine et parfois même, je transforme l'outil d'un autre métier pour l'adapter au mien, comme cette fraise de dentiste par exemple. C'est un métier où l'on crée et on apprend en permanence. Ce qui me plaît, c'est de travailler pour faire durer encore plus longtemps un objet. J'aime redonner à une montre sa beauté d'origine et lui permettre de fonctionner le plus longtemps possible. » ■

# Surfwear **Changements** en **vue** pour **Boardriders**

Le groupe de Roland Beaumanoir négocie l'exploitation, la gestion et la distribution en Europe des marques de prêt-à-porter du groupe Boardriders. À Saint-Jean-de-Luz, les 600 employés du siège de Boardriders Europe attendent de connaître les effets de cette possible réorganisation sur l'emploi local.

Par Vincent BIARD



**C'**est par un communiqué de presse publié le 22 février dernier que le groupe Beaumanoir a annoncé être en « négociations exclusives » avec le géant américain Authentic Brands Group, propriétaire des marques Quiksilver, Billabong, Roxy, DC Shoes, Element et RVCA. La négociation porte sur l'exploitation en Europe de l'Ouest de ces marques et de leurs 269 magasins regroupés au sein de la holding Boardriders Europe basée à Saint-Jean-de-Luz. Le rachat des marques elles-mêmes n'étant pas compris dans l'accord, il s'agirait uniquement de la cession de licences de marques pour 15 pays européens. L'accord pourrait être concrétisé en juin.

## RÉORGANISATION MONDIALE DE BOARDRIDERS

Ce changement d'organisation ferait suite au rachat du groupe mondial Boardriders par Authentic Brands Group (ABG) en septembre dernier. Basé à New York,

ABG est propriétaire d'une cinquantaine de marques de prêt-à-porter et communique sur 29 milliards de dollars de ventes. ABG avait annoncé rechercher des licenciés partout dans le monde pour déléguer l'exploitation des marques du groupe Boardriders au chiffre d'affaires mondial estimé en 2021 à 1,7 milliard de dollars. John McNamara, l'un des responsables d'ABG, présente le groupe français Beaumanoir comme un « leader du retail en Europe » avec lequel « un partenariat sur le long terme » est envisagé.

## 2 500 POINTS DE VENTE POUR BEAUMANOIR

Créé à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) en 1981 par Roland Beaumanoir, ce groupe spécialisé dans la distribution de prêt-à-porter de début et moyen de gamme se présente comme « un acteur majeur et incontournable de la mode en France avec un chiffre d'affaires 2022 de 2,1 milliards d'euros et plus de 13 000 collaborateurs ». Beaumanoir exploite des marques de prêt-à-porter et leurs magasins ainsi que deux chaînes de distribution





ROLAND  
BEAUMANOIR

multimarques. L'ensemble agrège 2 500 points de vente (intégrés et affiliés sous enseignes) dans le monde dont une grande majorité en France. Avec sa filiale C-Log dédiée à la logistique, Beaumanoir dispose de huit entrepôts d'une surface globale de 256 000 m<sup>2</sup> et d'une solution d'envergure pour l'e-commerce de ses marques et d'autres enseignes clientes.

### UN GROUPE EN PLEINE EXPANSION

Âgé de 75 ans, Roland Beaumanoir se qualifierait de « Leclerc du textile ». Par son sens du commerce, il a réussi à bâtir un groupe international en créant les enseignes Cache Cache et Bonobo et en rachetant les marques Bréal, Morgan et Caroll. En 2020, son groupe a acquis l'enseigne La Halle alors placée en redressement judiciaire et l'aurait rendue bénéficiaire. En 2022, le site d'e-commerce Sarenza.com a été repris. Le groupe Beaumanoir accompagne également des marques dans leur développement d'e-commerce avec sa filiale Korben.

### LA CRAINTE D'UNE DÉLOCALISATION DES ÉQUIPES

Roland Beaumanoir aurait été aperçu plusieurs fois au siège de Boardriders Europe à Saint-Jean-de-Luz qui emploie 600 personnes. « Les retours sont favorables car être repris par une seule entité, en plus un groupe français, facilitera notre travail », témoigne une salariée. Depuis le rachat de Boardriders, les employés redoutent que les six marques du groupe soient exploitées par plusieurs distributeurs, chacun spécialisé dans un segment de marché, entraînant une délocalisation des équipes. Sur le territoire États-Unis et Canada, la distribution des marques du groupe Boardriders est maintenant partagée par cinq sociétés.

### DES MOYENS D'ENVERGURE POUR LES MARQUES DE BOARDRIDERS

Si le groupe Beaumanoir reprend l'exploitation, la gestion et la distribution des marques Boardriders, quelles stratégies pourraient être développées et avec quelles conséquences pour les salariés ? Boardriders bénéficierait des solutions logistiques, transport et e-commerce de la filiale C-Log de Beaumanoir, ce qui renforcerait sa croissance sur le digital. Boardriders profiterait aussi de la mutualisation des moyens de production de textile avec des logiques d'économies d'échelle. Les marques disposeraient d'un immense réseau de distribution de début et moyen de gamme pas toujours associable avec le positionnement plus haut en gamme de Boardriders. À Saint-Jean-de-Luz, on attend de connaître l'issue de la négociation avec Beaumanoir et, bien sûr, les effets sur l'emploi local d'une possible réorganisation de l'activité. ■

# Agriculture **La région maintient le cap « vert »**

Depuis le Salon international de l'agriculture de Paris, la région Nouvelle-Aquitaine a de nouveau défendu sa trajectoire agroécologique. Dans un contexte de crise du monde agricole, la collectivité mise sur l'accompagnement des agriculteurs dans cette transition.

Par Eustelle LOUSTALET-TURON

**C**e mercredi 28 février, Alain Rousset déambulait avec sérénité dans les allées du Salon international de l'agriculture, serrant des mains, félicitant des éleveurs et dégustant jambon Kintoa et autres fromages de pays. Le président de la région Nouvelle-Aquitaine avait de fait annoncé aborder l'événement « tranquillement », dans un contexte pourtant tendu. Ainsi, si cette édition s'est ouverte pour Emmanuel Macron sous les sifflets et les prises à partie des agriculteurs, l'élu néo-aquitain a seulement subi quelques invectives de la Coordination Rurale du Lot-et-Garonne qui ne l'ont pas détourné de son propos. En 2024, par la voix de son président, la Nouvelle-Aquitaine réaffirme en

effet sa volonté de devenir la première région française écoresponsable d'ici 2030, avec l'aide de son agriculture.

## 240 MILLIONS D'EUROS POUR L'AGRICULTURE

Pour être à la hauteur de ses ambitions, le conseil régional dit mettre les moyens : « Nous allouons à l'agriculture un budget annuel de 240 millions d'euros. Je ne suis pas sûr qu'il y ait ce niveau d'intervention dans d'autres régions... », s'est satisfait Alain Rousset depuis le stand de la Nouvelle-Aquitaine situé au cœur du salon. Une enveloppe jugée conséquente, donc,

**“ Les agriculteurs ne sont pas contre le principe de la transition agroécologique ”**

## L'AGRICULTURE NÉO-AQUITAINE EN CHIFFRES

**60 000 exploitations**  
**180 000 employés**  
**11 milliards d'euros** de chiffre d'affaires en agriculture  
**30 milliards d'euros** de chiffre d'affaires en agroalimentaire  
**301 produits** sous signes officiels de qualité et d'origine

destinée en grande partie à soutenir l'adaptation du monde agricole face au changement climatique. « Les agriculteurs ne sont pas contre le principe de la transition agroécologique », a-t-il tenu à préciser. « La question qui se pose, c'est comment les accompagner pour changer de pratiques et disposer de nouveaux outils. »



© ELT





**ALAIN ROUSSET**  
Président de la région  
Nouvelle-Aquitaine



## “ En 2023, la région a investi 34 millions d’euros pour installer 1 000 nouveaux agriculteurs ”

### DES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES

La région, qui se veut innovante, alloue notamment 17 millions d’euros sur ces 240 millions d’euros à la recherche afin de développer un matériel agricole innovant (qui permettrait entre autres de désherber sans glyphosate) et également de

déployer des alternatives naturelles aux pesticides. « Nous regroupons un très grand nombre d’entreprises en Nouvelle-Aquitaine qui travaillent sur ce sujet. La bataille que nous menons aujourd’hui, c’est d’accélérer l’homologation de ces produits alternatifs », a évoqué le président de région avant

d’enchaîner sur un deuxième axe de travail majeur : le renouvellement des générations. En 2023, 34 millions d’euros ont ainsi été investis pour installer 1 000 nouveaux agriculteurs, et attribuer 200 prêts d’honneur.

### L’ALIMENTATION DURABLE, UNE PRIORITÉ

Autre sujet développé par Alain Rousset : la loi Égalim, qui impose notamment 20 % d’aliments bio dans les cantines et jusqu’à 50 % de produits durables labélisés. La région, qui a distribué 25 millions de repas dans les 300 lycées néo-aquitains, a dans ce cadre créé l’Acena en 2017, une association réunissant 26 groupements de commandes portés par les Établissements publics locaux d’enseignement (EPL). Une manière pour la région d’avoir « une force de frappe importante ». Ainsi, l’ensemble des repas distribués par la structure provient à 60 % de circuits courts et 20 % de bio. L’agriculture biologique qui, par ailleurs, « doit être au premier rang des préoccupations » de la collectivité qui consacrera à nouveau 14 millions d’euros à l’aide au maintien en 2024. ■



## Banque **CRÉDIT AGRICOLE LE MOINS CHER SUR LES PRÊTS PERSONNELS**

Le comparateur en ligne CheckmonCredit.fr a délivré son palmarès des banques les moins chères sur le prêt personnel. En 2023, Crédit Agricole d'Aquitaine se hisse à la première place, détrônant BoursoBank. « En 2023, les offres du Crédit Agricole d'Aquitaine ont été particulièrement performantes en ce qui concerne les prêts travaux (tous types de travaux, rénovation énergétique ou non) et les crédits auto écoresponsables », précise Sergio Monteiro, le fondateur de CheckmonCredit.fr. Malgré sa deuxième place, « BoursoBank (ex Boursorama Banque) reste sans doute l'acteur le plus équilibré avec des offres compétitives sur l'ensemble des projets des consommateurs ».



## Artisanat **ATELIERS NECTOUX, STARS DES JOURNÉES DES MÉTIERES D'ART**

Les Journées européennes des métiers d'art (Jema) reviennent du 2 au 7 avril, autour du thème « Sur le bout des doigts ». Parmi les rendez-vous phares de cette édition, les Ateliers Nectoux, labellisés Entreprise du Patrimoine Vivant et installés à Dax, ouvriront leurs portes au public. Au programme : découverte du procédé de création d'un comptoir sur mesure en zinc, de la fonte de lingots d'étain afin de créer le dessus et les bordures à l'aide de moules dont certains datent du XIX<sup>e</sup> siècle, jusqu'aux finitions. En Nouvelle-Aquitaine, les Jema s'inscrivent dans la continuité d'une ambition partagée par le conseil régional et le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, visant à promouvoir la filière du cuir, luxe, textile et métiers d'art.

**[journesdesmetiersdart.fr](http://journesdesmetiersdart.fr)**  
**[artisanat-nouvelle-aquitaine.fr](http://artisanat-nouvelle-aquitaine.fr)**





© Shutterstock

## Environnement

### **OPÉRATION NATURE PROPRE PAR LES CHASSEURS**

Lancée en 2021 par la Fédération nationale des chasseurs, l'opération J'aime la nature propre se tiendra partout en France pendant le week-end du 15 au 17 mars. Dans les Landes, sept points de collecte, à retrouver sur [jaimelanaturepropre.fr/participer](http://jaimelanaturepropre.fr/participer), ont été identifiés (134 au total en Nouvelle-Aquitaine). Cette opération citoyenne de nettoyage pour préserver la nature est financée par l'Office français de la biodiversité (OFB). L'an dernier, près de 10 000 m<sup>3</sup> de déchets avaient été ramassés, avec la participation de 40 fédérations départementales de chasseurs (92 fédérations participeront cette année).

## Réseau **LE CEDEF AU SOUTIEN DES ENTREPRISES FAMILIALES**

Le Cercle des enfants dirigeants d'entreprises familiales (Cedef), créé en 2019 en Vendée pour soutenir les jeunes dirigeants et assurer la pérennité des entreprises familiales, s'implante dans les Landes. Les deux antennes départementales de l'association animées par Marie-Armelle Vidal et Christèle Pruet du cabinet de coaching Rev'elles&vous proposent leurs premières rencontres entre futurs adhérents, entreprises familiales du territoire et mécènes.

**Pour le Cedef 40 - Sud Landes :**  
jeudi 14 mars à 18 h - cabinet Nathalie Hazera  
17 place Roger-Ducos (2<sup>e</sup> étage) à Dax

**Pour le Cedef 40 - Landes intérieures / 64-Béarn :**  
jeudi 14 mars à 8 h 30 - O'Garage  
1 avenue du Président-Kennedy à Orthez



© Shutterstock

L'ŒIL DES  
EXPERTS



VINCENT  
MAYMO

© Louis Piquemil



# Préserver le patrimoine agricole

## notre responsabilité sociale

La colère des agriculteurs qui a secoué l'Hexagone ces dernières semaines a crûment révélé l'urgence de garantir un avenir durable à l'agriculture française. La question de l'aménagement foncier est centrale afin d'accompagner les nombreuses transitions auxquelles le secteur doit faire face.

Par Vincent MAYMO  
Professeur des universités, IAE Bordeaux

**D**ans sa deuxième note d'ouverture de 2020, François Bayrou, haut-commissaire au Plan, positionnait l'agriculture comme la priorité stratégique de la France avec l'agroalimentaire et la santé. Au-delà de son rang de premier pays agricole en Europe, avec ses 16 % de la surface agricole utile européenne, il en va d'une identité agricole décrite au siècle dernier par un Roger Dion ou un Fernand Braudel. François Bayrou y soulignait aussi les tensions pesant sur le secteur agroalimentaire français, situé en troisième position des exportations de biens agricoles de la zone euro derrière les Pays-Bas et l'Allemagne.

Une telle priorité lui vaut d'ailleurs un ministère dédié dont l'intitulé a évolué pour intégrer l'enjeu de souveraineté alimentaire, car l'objectif est bien de répondre à ce besoin fondamental.

### RÉTABLIR UNE FORME DE JUSTICE SOCIALE

L'actualité est venue rappeler notre pays à sa responsabilité agricole et alimentaire en questionnant bruyamment les évolutions d'un secteur nourricier et pourtant délaissé. Ce détail n'aura échappé à personne, ce petit pourcentage de Français qui est en charge de nos estomacs est sorti dans la rue, a bloqué des ronds-points et des entrées de ville. Pourrait-on lui reprocher ce zèle vindicatif ? Jusqu'à 82 % des Français soutiennent ce mouvement

et reconnaissent l'urgence de la situation quand on sait qu'un suicide d'agriculteur est recensé en France tous les deux jours et que les agriculteurs exploitants gagnent en moyenne moins de 1 000 euros par mois sur leur exploitation tout en travaillant 53 heures par semaine. Encore faut-il avec cela attirer des jeunes sur un métier exigeant à tous points de vue. On se souvient combien la France se nourrit de ses campagnes, combien ces hommes engagés au cœur des territoires en constituent la force vitale.

Dans ces conditions, l'aménagement du territoire et de ses espaces agricoles est, plus que jamais, un levier de rétablissement d'une forme de justice sociale. Il serait ce vecteur de la compétitivité et de transformation du secteur agricole orienté vers la durabilité et la responsabilité. Autour des Safer, les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, les acteurs du territoire travaillent de concert à cette rénovation des espaces. Qu'il s'agisse d'optimiser l'utilisation des ressources et des compétences, de tenir compte des changements climatiques ou de l'accès à l'eau, de trouver des solutions d'aménagements au service des grandes infrastructures comme de basculer vers une agriculture plus respectueuse de la vie, les défis de l'aménagement sont nombreux.



## “ Accéder à des exploitations dont les tailles permettent d'atteindre une rétribution plus juste ”

### LE REVENU, CONDITION D'ATTRACTIVITÉ

« Le revenu, c'est la condition d'attractivité du métier », précisait Bruno Le Maire, ministre de l'Économie au Salon de l'agriculture de mars 2023. Et pour cause ! La paupérisation est un vrai sujet en région Nouvelle-Aquitaine où le taux de pauvreté localisé peut atteindre près d'un agriculteur sur trois dans le piémont pyrénéen, les confins girondins, une partie du Périgord, ou sur le plateau de Millevaches, selon l'Insee.

Avec 14 589 euros de revenus agricoles en moyenne par an, les ménages agricoles vivent mal de leurs exploitations et diversifient leurs ressources par une activité salariée complémentaire (Insee, 2017). Les revenus sont dramatiquement faibles chez les éleveurs soumis aux aléas des maladies et des contraintes sanitaires. Mais au-delà du revenu, les conditions de travail restent peu attractives : près de 90 % des exploitants travaillent le samedi, 70 % le dimanche et un agriculteur sur deux travaille le soir après 20 heures. En 40 ans, on a vu le nombre de femmes exploitantes divisé par six et celui des hommes par plus de trois. Pire, entre 1955 et 2020, le nombre d'agriculteurs a chuté de 2,5 millions à 496 000 actifs. La situation est urgente quand on sait que lors du recensement de 2020, 25 % des agriculteurs exploitants avaient plus de 60 ans. Il convient aussi de composer avec un désintérêt de la jeunesse : le métier comptait près d'un million de moins de 50 ans dont 117 000 de

15 à 24 ans en 1982 et ne compte plus que 184 000 de moins de 50 ans et 5 000 de 15 à 24 ans.

Ces tensions mettent à jour l'évidence d'un partage de la valeur dont le quidam a oublié l'injustice. Elles nous rappellent avec fracas que les transitions en cours, et notamment écologiques, ne peuvent balayer des pratiques dont les évolutions se font dans le temps long, tant chez les consommateurs finaux que chez les producteurs. Ces derniers doivent engager des investissements protéiformes : en capital humain lorsqu'il s'agit de se former à de nouveaux modes de production ; en capital matériel lorsqu'il s'agit d'adapter l'outil de production et d'accompagner l'adaptation des terres ; enfin en capital immatériel lorsqu'il s'agit de redorer une image de marque.

### CHOC INFLATIONNISTE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

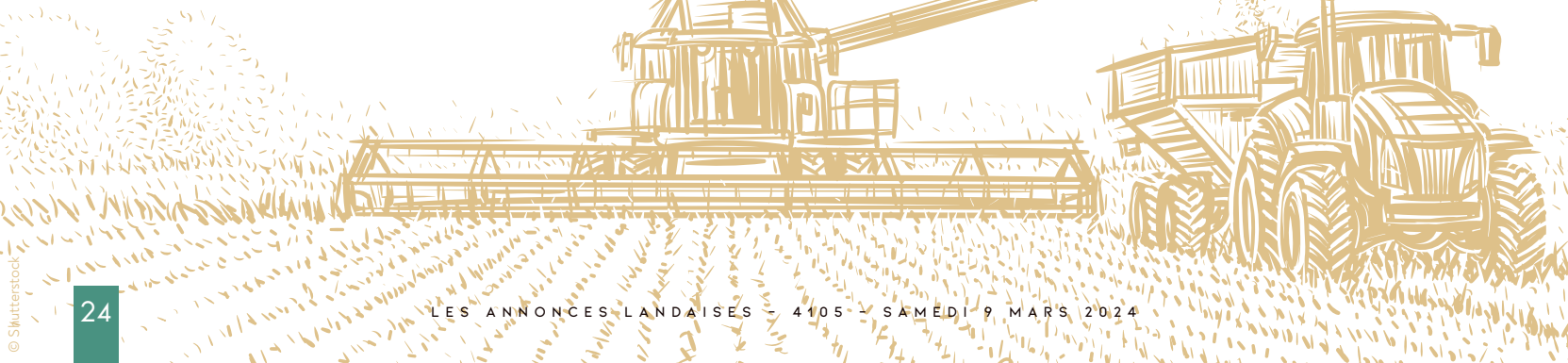
Ces tensions humaines sont d'autant plus importantes que le secteur doit faire face à des défis majeurs. Ce sont tout d'abord des défis économiques pour absorber un choc inflationniste alors que les marges étaient déjà très faibles, voire inexistantes. Que l'on parle de l'augmentation du prix des matières premières comme du matériel agricole, l'inflation pèse lourd sur le résultat et il faut négocier avec des partenaires souvent mieux armés pour négocier et faire jouer une concurrence internationale.

Un second défi est évidemment réglementaire pour répondre à la multiplication des injonctions et s'approprier une transition dont personne n'est prêt à supporter le coût. La transition écologique et la distanciation attendue des produits phytosanitaires notamment sont autant de mutations vécues comme insurmontables tout particulièrement lorsqu'elles achoppent avec un dérèglement climatique nécessitant lui aussi une réinvention des modes de production.


L'enjeu est bien un soutien aux exploitations les plus modestes pour préserver la diversité des modèles de production. Dans ce cadre, le renouvellement du secteur et l'accompagnement des plus jeunes supposent un accès à des exploitations dont les tailles permettent d'atteindre une rétribution plus juste.

### LES MISSIONS DES SAFER

En France le sujet de l'aménagement du territoire est brûlant au sortir de la Seconde Guerre mondiale lorsque Charles de Gaulle et Edgard Pisani cherchent une solution de sécurité alimentaire. Ce contexte est bien différent de celui que nous connaissons même si nos équilibres nous montrent que la question est encore pleine d'actualité. Ce contexte est celui qui a donné naissance aux Safer, dont le législateur a régulièrement fait évoluer les missions depuis 1960 « pour passer d'un opérateur agricole à un opérateur de l'espace rural », précise Philippe Tuzolet, directeur de la Safer Nouvelle-Aquitaine.







La loi n° 2023-1322 du code rural et de la pêche maritime en précise les quatre missions principales dont la première est « la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers ». En particulier, « leurs interventions visent à favoriser l'installation, le maintien et la consolidation d'exploitations agricoles ou forestières afin que celles-ci atteignent une dimension économique viable... (et) concourent à la diversité des systèmes de production, notamment ceux permettant de combiner les performances économique, sociale et environnementale et ceux relevant de l'agriculture biologique au sens de l'article L. 641-13 ». Ces sociétés anonymes à but non lucratif rassemblent un actionariat organisé en trois collèges représentant le monde agricole (chambre d'agriculture et syndicats agricoles), les collectivités locales (région, départements, EPCI) et les acteurs du monde rural et l'État (financeurs, acteurs de l'environnement, propriété rurale et forestière...).

## UNE CONCENTRATION NÉCESSAIRE

Ce modèle de régulation appuyé par la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) pour les locations/fermages a permis à toutes les exploitations de s'agrandir. Le nombre d'exploitations a été divisé par quatre passant de 1,6 million d'exploitations en 1970 à 390 000 en 2020, avec une surface agricole utile (SAU) moyenne multipliée par plus de trois. Un contexte de concentration nécessaire pour permettre des économies d'échelle aux exploitants : « Toutes les exploitations ont grandi », continue Philippe Tuzet avant de préciser que « d'autres États membres ont connu une concentration où les petites et les moyennes ont disparu ».

Ce rôle de gardien de la règle a limité la casse spéculative en France avec des prix moyens de 5 000 euros l'hectare (ha) quand aux Pays-Bas, ils sont passés de 52 000 euros en 2012 à 78 000 euros l'ha et qu'ils ont bondi



en 20 ans de +474 % au Québec. En France, les terres restent l'apanage des agriculteurs.

La politique des Safer accompagne l'installation de jeunes agriculteurs en aménageant les territoires et en s'associant à leurs projets pour qu'ils soient les plus supportables possible. Les micro et petites exploitations, de moins de 20 ha représentent encore 40 % des exploitations mais elles ne pèsent que 3,7 % de la SAU selon l'Agreste en 2016 pour une surface moyenne de 60 ha (Eurostat 2019). La transparence au travers d'une publication officielle à l'ensemble des acteurs du territoire joue alors un rôle fondamental dans la régulation du marché par la Safer.

## INNOVER POUR REVITALISER LES TERRITOIRES

« La problématique reste qu'il est difficile pour un jeune de s'installer et de reprendre une exploitation de centaines d'hectares nécessitant un apport de plusieurs centaines de milliers d'euros, avec une rentabilité faible » explique Fabien Joffre, le nouveau président de la Safer NA. L'objectif est d'accompagner un métier en transition poursuit Fabien Joffre qui recherche « un bon équilibre pour éviter la surconsommation des terres agricoles » tout

en accompagnant l'innovation du monde agricole.

Les Safer innovent pour faciliter les échanges, accompagner les cédants et mobiliser une ingénierie juridique et financière éprouvée de nombreuses fois. Si le financement ne relève pas des missions des Safer, elles considèrent être dans « l'obligation de (se) préoccuper de ce sujet faute de quoi, certains projets ne verront jamais le jour ». Certes, les acteurs peuvent compter sur le soutien d'un écosystème bien rodé et notamment des banques. Pour autant, les apports d'un jeune agriculteur ne sont pas suffisants pour atteindre une taille critique. Des coopérations sont à l'œuvre entre la Safer, la région Nouvelle-Aquitaine et les banques du territoire. Des montages avec des foncières comme Ferme en vie ou Terre de liens où l'exploitant acquiert le matériel pendant cinq à sept ans. D'autres perspectives sont ouvertes par le fonds « Élan demain » mis en place par les Safer avec l'appui du ministère de l'Agriculture. Il faut aujourd'hui trouver des leviers financiers à la hauteur des enjeux. Les années à venir devront orienter massivement des fonds pour accompagner l'aménagement et la transmission des terres. ■

# Endettement privé :

# un risque sous-estimé

Malgré un repli du ratio de dette privée, sous l'effet d'un peu de croissance du PIB, l'endettement des entreprises et des ménages demeure très élevé au sein de la zone euro...

Par Raphaël DIDIER

**A** force de ne parler que des risques liés à la dette publique, l'on finirait par oublier qu'il existe également une dette privée ! Au sens de la comptabilité nationale, la dette privée au sein de la zone euro est constituée, d'une part, des prêts nets accordés par les intermédiaires financiers résidents et non-résidents aux ménages et aux sociétés non financières (SNF), d'autre part des encours de titres émis par les SNF. En sont par conséquent exclus les crédits intragroupes et inter-entreprises, ainsi que des crédits commerciaux. Pour en faciliter l'analyse, la dette privée est généralement rapportée au PIB, ce que l'on qualifie alors de ratio (ou taux) d'endettement privé.

## UN RATIO D'ENDETTEMENT PRIVÉ TRÈS ÉLEVÉ

Au deuxième trimestre 2023, le ratio d'endettement privé s'est établi à 112,9 % du PIB dans la zone euro, en repli de 1,9 point par rapport au trimestre précédent, sous l'effet d'un reliquat de croissance du Produit intérieur brut (PIB). C'est d'ailleurs le cas dans les principales autres régions économiques du monde, qui servent de repères à la Banque centrale

européenne (BCE) : 149 % aux États-Unis (-1,3 point), 170,1 % au Japon (-1,3 point), 130,1 % au Royaume-Uni (-2,8 points).

Mais au sein de la zone euro, c'est l'hétérogénéité qui prime – comme toujours – avec des taux d'endettement privé très différents selon les pays membres : 103,9 % en Allemagne (-1,1 point), 142 % en France (-2,2 points), 101,4 % en Italie (-0,9 point), 104,8 % en Espagne (-2,9 points). Et alors que la tendance sur 10 ans est globalement à un recul de ce ratio (sauf au Japon), la situation française en prend le contre-pied (+25 points) !

Assurément, le niveau élevé atteint par les taux d'intérêt et l'atonie de la croissance ne peuvent que rendre plus difficilement supportable la dette privée, d'où un risque sérieux de faillites en cascade. Ce, d'autant plus que derrière les pourcentages en baisse, le montant nominal de l'endettement des ménages et des sociétés non financières continue son escalade, ce qui est bien le fond du problème...





## ENDETTEMENT EN HAUSSE DES SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES ET DES MÉNAGES

Là encore, à la faveur d'un peu de croissance, le ratio d'endettement brut des SNF est en recul presque partout, mais avec de fortes disparités : 48,5 % aux États-Unis (-0,6 point), 102,6 % au Japon (-0,8 point), 50,6 % au Royaume-Uni (-1,5 point) et 57,4 % au sein de la zone euro (-1,1 point). Ce taux s'élève à 78,4 % du PIB en France, très au-dessus de celui des autres grands pays européens : 50,4 % en Allemagne, 61,8 % en Italie, 55 % en Espagne. Une fois corrigée de la trésorerie détenue, la situation est un brin plus optimiste, puisque l'endettement net des SNF françaises s'élève à 39,1 % en France, contre 33,7 % en Allemagne, 36,4 % en Italie et 30,1 % en Espagne, avec une moyenne de 29,5 % au sein de la zone euro. Mais alors que la tendance sur une décennie est à la baisse dans la zone euro, au Royaume-Uni, en Espagne et en Italie, l'on assiste au contraire à une hausse en Allemagne et une stagnation à niveau élevé en France.

Il n'en fallait pas plus pour que la BCE sonne l'alarme. Dans son dernier rapport sur la stabilité financière, elle semble même avoir pris conscience que le resserrement de sa politique monétaire a été mené au pire moment du cycle économique : « Les

## “ L'endettement des ménages et des sociétés non financières continue son escalade ”

coûts plus élevés des emprunts et du remboursement de la dette vont de plus en plus mettre à l'épreuve la résilience des ménages, des entreprises et des gouvernements de la zone euro ». Mais dans son allocution, le vice-président de la BCE, Luis de Guindos, semble moins intéressé par la situation des ménages et des entreprises, que par celle du secteur financier dans son ensemble (secteur bancaire, secteur financier non bancaire...) dont il redoute la fragilité, en cas de défaut de remboursement des premiers. Pourtant, même les agences de notation manifestent de vives inquiétudes pour les sociétés non financières, entre tensions immédiates sur les financements de trésorerie et conséquences à retardement de la hausse des taux d'intérêt sur les emprunts obligataires.

Le danger est d'autant plus grand que le contexte dans de nombreux secteurs d'activité est peu porteur, pas uniquement dans l'immobilier. Eu égard à la dégradation des conditions socio-économiques et géopolitiques, la demande s'affaiblit durablement. En particulier, l'endettement des ménages, qui a longtemps servi de viatique pour satisfaire des désirs de consommation croissant plus vite que les revenus, atteint désormais ses limites. Ainsi, au deuxième trimestre 2023, il a atteint 90,6 % du revenu disponible brut (RDB) dans la zone euro : 85,6 % en Allemagne, 97,9 % en France, 60 % en Italie et 79,9 % en Espagne.

Peut-être est-il grand temps d'admettre que le monde traverse une « polycrise » pour reprendre le mot du sociologue Edgar Morin ? Dans ce contexte, plutôt que d'agiter sans cesse le spectre de la crise de la dette publique, peut-être serait-il temps de prendre au sérieux la menace de l'endettement privé ? ■

# Transmission d'entreprise

# Salarié ou proche

## comment ça marche ?

L'abattement applicable à l'assiette des droits de mutation est porté à 500 000 euros pour les cessions et donations d'entreprise à un salarié ou à un membre de la famille.

**L**a loi de finances pour 2024 porte à 500 000 euros, au lieu de 300 000 euros, le montant de l'abattement sur l'assiette des droits de mutation dus en cas de transmission d'une entreprise à un salarié ou à un proche. L'abattement sur l'assiette des droits d'enregistrement concerne les transmissions de fonds de commerce, fonds artisanaux, fonds agricoles ou de clientèles d'une entreprise individuelle. Il s'applique aussi à la transmission de parts ou actions d'une société, à hauteur de la fraction de

la valeur des titres représentative du fonds ou de la clientèle. En cas de cession, l'acquéreur peut être un salarié de l'entreprise ou un membre de la famille (Code général des impôts, article 732).

### LIMITE DE 500 000 EUROS

En cas de donation, l'abattement ne s'applique que si le bénéficiaire est un salarié de l'entreprise, à l'exclusion des proches du donateur (Code général des impôts, article 790 A). La limite de 500 000 euros est applicable aux cessions et donations réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. En cas de cession en pleine propriété, le cédant doit détenir le fonds de commerce ou les titres depuis plus de deux ans s'il les a acquis à titre onéreux. Le ou les acquéreurs doivent être :

- soit des salariés en contrat à durée indéterminée depuis au moins deux ans, à plein temps, ou en contrat d'apprentissage ;
- soit des proches du cédant (conjoint, partenaire de Pacs, ascendants ou descendants en ligne directe, frères ou sœurs).

### MONTANT DE L'ABATTEMENT SUR LES GAINS DE LA CESSION

Les acquéreurs doivent poursuivre l'activité de l'entreprise pendant les cinq ans qui suivent la cession, à titre d'activité professionnelle unique et de manière effective et continue. L'un des acquéreurs doit assurer la direction effective de l'entreprise. Rappelons que la loi de finances pour 2022 a déjà porté à 500 000 euros le montant de l'abattement sur les gains de la cession par le dirigeant de l'intégralité de ses parts ou actions (Code général des impôts, article 150-0d ter). De même, a été porté à 500 000 euros, le plafond de l'exonération d'impôt sur les plus-values de cession d'une entreprise individuelle ou d'une branche complète d'activité (Code général des impôts, article 238 quinquies). Au-delà, le plafond de l'exonération partielle a été porté à un million d'euros. ■

Référence :  
Loi de finances pour 2024, n° 2023-1 322 du 29 décembre 2023

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %
2022 T4	126,05	+ 6,29 %
2023 T1	128,68	+ 6,69 %
2023 T2	131,81	+ 6,60 %
2023 T3	133,66	+5,97 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :

- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;

- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE	
PLAFOND MENSUEL	
<b>2024 : 3 864 €</b>	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (46 368 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2023			
VOITURES			
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,529	(d x 0,316) + 1 065 €	d x 0,370
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1 330 €	d x 0,407
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1 395 €	d x 0,427
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1 457 €	d x 0,447
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1 515 €	d x 0,470
VÉLO-MOTEUR			
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm <sup>3</sup>	d x 0,315	(d x 0,079) + 711 €	d x 0,198
MOTOS			
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,395	(d x 0,099) + 891 €	d x 0,248
3, 4 ou 5 CV	d x 0,468	(d x 0,082) + 1 158 €	d x 0,275
plus de 5 CV	d x 0,606	(d x 0,079) + 1 583 €	d x 0,343

INDICE DES PRIX			
(BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	DÉCEMBRE 2022	DÉCEMBRE 2023	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	114,16	118,39	+ 3,7 %
INDICE HORS TABAC	113,42	117,50	+ 3,6 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %	
2 <sup>e</sup> TRIMESTRE 2022	140,59	+ 3,5 %	
3 <sup>e</sup> TRIMESTRE 2023	141,3	+ 3,69 %	
4 <sup>e</sup> TRIMESTRE 2023	142,06	+ 3,5 %	
SMIC			
HORAIRE	MENSUEL (35 H)		
11,65 €	1 766,96 €		



E-mail : [contact@annonces-landaises.com](mailto:contact@annonces-landaises.com) - Plateforme : [annoncelegale.annonces-landaises.com](http://annoncelegale.annonces-landaises.com)

Les ANNONCES LANDAISES, magazine d'informations économiques habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département des Landes. Le site annonces-landaises.com est également habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces légales et judiciaires pour le département des Landes.

Selon l'arrêté du 14 décembre 2023 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048680411>), le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour le département des Landes.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2024 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des constitutions de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 2 alinéa 2 ;
- Le tarif des annonces relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 € HT ; le tarif lié à la clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 € HT ;
- Les tarifs des annonces légales relatives aux procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce sont mentionnés dans l'article 2 alinéas 5 et 6 ;
- Les tarifs des annonces relatives aux modifications de société sont mentionnées dans l'article 2 alinéa 8 ;
- Les tarifs des annonces relatives au changement de nom patronymique est de 56 € HT ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

## VENTES AUX ENCHÈRES

**Cabinet de BRISIS & DEL ALAMO**  
Avocats aux Barreaux de Dax, Mont-de-Marsan et Pau  
Tél. 05.58.90.10.62 - 05.58.46.35.95 - 05.59.27.35.00  
[debrisdelalamo.fr](http://debrisdelalamo.fr)

### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

À l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan  
siégeant dans la salle habituelle de ses audiences au Palais de Justice, cité judiciaire,  
249 avenue du Colonel Rozanoff 40000 Mont-de-Marsan

## UNE MAISON À USAGE D'HABITATION AVEC JARDIN, GARAGE ET GRANGES

**Commune de SAINT-PERDON (40090)**  
Située 87 impasse Jean Gay

Sur les parcelles cadastrées Section AB n° 194 et 195 d'une contenance de 60 a 25 ca

**MISE À PRIX : 59 000 €**

Au plus offrant et dernier enchérisseur

**L'ADJUDICATION AURA LIEU  
LE JEUDI 11 AVRIL 2024 À 14 H 30**

**Visite assurée : Le Vendredi 29 mars 2024 de 14 h à 15 h par la SCP  
COUCHOT-MOUYEN commissaires de justice à Dax**

Qu'aux requête, poursuites et diligences de CRÉDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE-BANQUE, Société Anonyme au capital de 5.582.797 € immatriculée au RCS sous le numéro 568 501 282, dont le siège social est 1 Rue du Dôme à Strasbourg (67000), agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège, ayant pour avocat constitué Maître Briec DEL ALAMO, membre de la société civile professionnelle CABINET de BRISIS & DEL ALAMO, avocat au barreau de Mont-de-Marsan y demeurant 2 rue Dominique de Gourgues, BP 16, 40000 Mont-de-Marsan Cedex,

Il sera procédé le jeudi 11 avril 2024 à 14 H 30 en l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan, au Palais de Justice de ladite ville, Cité Judiciaire, 249 Avenue du Colonel Rozanoff- 40000 Mont-de-Marsan, à la vente aux enchères publiques EN UN SEUL LOT au plus offrant et dernier enchérisseur des biens suivants :

**Désignation :** Sur la Commune de Saint-Perdon (40090), située 87 Impasse Jean Gay, sur des parcelles cadastrées Section AB n° 194 et 195 d'une contenance de 60 a 25 ca, une maison à usage d'habitation avec jardin, garage et granges, comprenant au rez-de-chaussée, cuisine, salon, trois chambres, WC, salle de bain, réserve, véranda ; à l'étage : grenier, pièce sous toiture, remise. Bien actuellement occupé.

**Mise à prix :** Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan par Maître Briec DEL ALAMO, membre de la société civile professionnelle CABINET de BRISIS & DEL ALAMO, avocat au barreau de Mont-de-Marsan, avocat constitué, et dont il peut être pris connaissance audit greffe, au Cabinet de l'avocat poursuivant et les sites <https://avoventes.fr/cabinet/cabinet-de-brisis-del-alamo-mont-de-marsan> et <https://debrisdelalamo.fr/>, les enchères seront portées par ministère d'avocat exerçant près ledit Tribunal sur la mise à prix de :

CINQUANTE NEUF MILLE EUROS.....59.000 €

Frais Emoluments et enregistrement TVA s'il s'en produit, en sus.

Le présent placard est fait et rédigé par l'Avocat soussigné à Mont-de-Marsan le 29 février 2024

Briec DEL ALAMO, Avocat associé de la Société Civile Professionnelle Cabinet de BRISIS & DEL ALAMO

L24AL01247

**Maître Guillaume FRANCOIS**  
Avocat associé de la SELARL AQUI'LEX  
12 Boulevard Jean Lacoste 40000 Mont-de-Marsan  
Tél. 05.58.75.68.00 - Fax 05.58.75.43.64

### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

À l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan (40000)  
siégeant Cité Judiciaire, 249 avenue du Colonel Rozanoff à Mont-de-Marsan (40000)

## UNE MAISON À USAGE D'HABITATION AVEC JARDIN ET GARAGE

**Commune de MONTGAILLARD (40500)**  
450 Chemin de Piré

**MISE À PRIX : 57 000 €**

au plus offrant et dernier enchérisseur

**LE JEUDI 11 AVRIL 2024 À 14 H 30**

Aux requête poursuites et diligences de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE dont le siège social est à Bordeaux 33076, 106 Quai de Bacalan, inscrite au RCS de Bordeaux sous le n° 434 651 246, agissant poursuites et diligences de son Directeur Général demeurant en cette qualité audit siège, ayant pour avocat, au cabinet duquel a été élu à Mont-de-Marsan, 12 Boulevard Jean Lacoste Maître Guillaume FRANCOIS avocat associé de la SELARL AQUI'LEX avocat inscrit au Barreau de Mont-de-Marsan.

**Désignation :** Commune de Montgaillard (40500), une maison à usage d'habitation avec garage et jardin, comprenant au rez-de-chaussée un grand salon-séjour avec cuisine ouverte, cellier, deux chambres, bureau, salle de bains et wc située 450 Chemin de Piré, figurant au cadastre de ladite commune ainsi qu'il suit :

Section : D - Numéro : 374 - Lieudit : 450 chemin de Piré - Contenance : 14a 86ca

Section : D - Numéro : 376 - Lieudit : Piré - Contenance : 15a 01ca

Contenance totale 15 a 01 ca

Bien actuellement loué.

**Mise à prix :** .....57.000,00 € (cinquante-sept mille euros)

Frais, émoluments et enregistrement TVA s'il s'en produit, en sus.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution, Service des Ventes du Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan, Cité Judiciaire, 249 avenue du Colonel Rozanoff à Mont-de-Marsan (40000) (RG n° 23/00037) ou au Cabinet de Maître Guillaume FRANCOIS ou sur le site [www.info-encheres.com](http://www.info-encheres.com)

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de Mont-de-Marsan.

**Visite assurée par la SCP COUCHOT-MOUYEN Commissaires de justice à Dax le Vendredi 29 mars 2024 de 11 H à 12 HPour de plus amples renseignements, s'adresser au :** Cabinet de Maître Guillaume FRANCOIS, avocat associé de la SELARL AQUI'LEX 12 Boulevard Jean Lacoste 40000 Mont-de-Marsan - Tél. : 05.58.75.68.00 - Fax : 05.58.75.43.64

Le présent placard est fait et rédigé par l'Avocat soussigné à Mont-de-Marsan le 25 janvier 2024

Signé : Maître Guillaume FRANCOIS, avocat associé de la SELARL AQUI'LEX

L24AL01242

### SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 58 45 03 03

[contact@annonces-landaises.com](mailto:contact@annonces-landaises.com)



## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

**VILLE DE TARTAS**  
Hôtel de Ville 40400 Tartas

**Objet du Marché :** Travaux de Réfection du Centre Bourg et de ses abords

**Type de marché :** Exécution de Travaux

**Type de procédure :** Procédure adaptée > 90k €

**Classification CPV :** 45233142-4523229

**Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur :** 2024-04

**Lieu d'Exécution :** Travaux de Voirie, réseaux, accotements et fossés

**Code NUTS :** FRI13

**Caractéristiques principales :** Travaux de voirie

Pas de variantes prises en compte

Non reconductible

**Prestations divisées en lots :** non

**Durée du marché :** 4 Semaines

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :** <https://demat-ampa.fr>

**Renseignements :** urba.servicestechiques@tartas.fr

**Date limite de réception de offres :** 29 Mars 2024 à 12 h.

**Date prévisionnelle d'exécution des Travaux :** Juin 2024

**Date d'envoi à la publication :** 23/02/2024

L24AL01105



## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

**VILLE DE TARTAS**  
Hôtel de Ville 40400 Tartas

**Objet du Marché :** Travaux de Réaménagement de l'entrée et du stationnement du stade de rugby, et parking terrain «Benquet»

**Type de marché :** Exécution de Travaux

**Type de procédure :** Procédure adaptée > 90k €

**Classification CPV :** 45233142-4523229

**Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur :** 2024-03

**Lieu d'Exécution :** Travaux de Voirie et Réseaux

**Code NUTS :** FRI13

**Caractéristiques principales :** Travaux de voirie

Pas de variantes prises en compte

Non reconductible

**Prestations divisées en lots :** non

**Durée du marché :** 13 Semaines

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :** <https://demat-ampa.fr>

**Renseignements :** urba.servicestechiques@tartas.fr

**Date limite de réception de offres :** 29 Mars 2024 à 12 h.

**Date prévisionnelle d'exécution des Travaux :** Juin 2024

**Date d'envoi de l'avis à la publication :** 23/02/2024

L24AL01099

CRÉATEURS D'ENTREPRISES  
POUR ÊTRE BIEN INFORMÉS  
**ABONNEZ-VOUS !**



## AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément aux dispositions des articles L. 625-1 & R. 625-1 du Code de commerce, la SELARL Ekip<sup>1</sup>, Mandataire Judiciaire des affaires suivantes :

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONT-DE-MARSAN LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE

Grefre n° 4155497 - Nom de l'Affaire-Adresse : SARL BOULANGERIE PÂTISSERIE GRENAIDOISE 39 rue René Vielle 40270 Grenade-sur-l'Adour - Date Jugt : 30/06/2023

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONT-DE-MARSAN LIQUIDATION JUDICIAIRE

Grefre n° 4154255 - Nom de l'Affaire-Adresse : M. SANSARRICQ Jean-Luc lot de Pédéhus, 200 allée de Bourbon 40190 Sainte-Foy - Date Jugt : 29/03/2013

Grefre n° 4155084 - SARL ETF 150 rue des Puisatiers 40600 Biscarrosse - Date Jugt : 22/09/2023

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONT-DE-MARSAN REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Grefre n° 4155561 - Nom de l'Affaire-Adresse : M. XEKA Ariant, La Moustey, rue de la Bretagne, Bât. A9, Appt. 3, 40280 Saint-Pierre-du-Mont - Date Jugt : 19/01/2024

Grefre n° 4155460 - Nom de l'Affaire-Adresse : SAS INTELISOFT 190 rue des Artisans 40200 Mimizan - Date Jugt : 07/04/2023

Grefre n° 4155519 - Nom de l'Affaire-Adresse : SARL MENUISERIE LESPESSAILLES 265 route du Caillaou 40110 Onesse-et-Laharie - Date Jugt : 08/09/2023

Grefre n° 4155520 - SARL HOLDING MDL 265 route du Caillaou 40110 Onesse-et-Laharie - Date Jugt : 08/09/2023

Grefre n° 4155521 - M. DUCAMP Sébastien 265 route du Caillaou 40110 Onesse-et-Laharie - Date Jugt : 08/09/2023

Grefre n° 4155523 - SASU MATSUKI 238 avenue du 14 Juillet 40600 Biscarrosse - Date Jugt : 15/09/2023

Grefre n° 4155556 - SARL LES ENDUITS D'ALBRET 930 avenue de Gascogne 40190 Villeneuve-de-Marsan - Date Jugt : 15/12/2023

Grefre n° 4155552 - SARL TRANSPORT AQUITAINE 53 B avenue de Bordeaux 40800 Aire-sur-l'Adour - Date Jugt : 08/12/2023

### TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONT-DE-MARSAN REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Grefre n° 23/00013 - ASSOCIATION ACQS MOTORS N'BLUES FESTIVAL 23 cours Foch 40100 Dax - Date Jugt : 12/10/2023

Grefre n° 23/00014 - EARL FERME COUMET 328 chemin de Chourron 40465 Préchacq-les-Bains - Date Jugt : 09/11/2023

### TRIBUNAL JUDICIAIRE DE DAX LIQUIDATION JUDICIAIRE

Grefre n° 4155878 - SARLU GL DIFFUSION 10 rue Argoubet 40100 Dax - Date Jugt : 17/01/2024

Vous informe que l'ensemble des relevés de créances salariales a été déposé au Tribunal de Commerce de Dax et au Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Rappelle que le délai de forclusion prévu à l'article L.625-1 du Code de Commerce court à compter de la présente publicité. Le salarié dont la créance ne figure pas en tout ou partie sur un relevé, peut saisir, à peine de forclusion, le Conseil des Prud'hommes dans un délai de deux mois à compter de la publicité.

L24AL01302

Prescripteur,

Une annonce à Paris, Marseille, Lyon,  
Strasbourg, Lille, Nantes...

Ne cherchez plus de correspondant,

LES ANNONCES  
**Landaises**  
se chargent de tout

- un gain de temps,
- un seul interlocuteur,
- un meilleur service,
- une fiabilité de notre correspondant,
- aucun surcoût.





**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **ESPIGEAT**  
 Forme : Société Civile Immobilière  
 Capital : 2000 euros

Siège Social : 2054 route de la Lande 40180 Garrey.

Objet : La location, la gestion de tous immeubles et biens immobiliers, l'acquisition par voie d'achat, d'échange ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, la prise à bail à construction, l'aménagement, la réfection, la rénovation, la vente de tous immeubles et biens immobiliers ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 années  
 Gérance : Monsieur Germain BIGEAT demeurant 2054, route de la Lande 40180 GARREY

Apports en numeraire : 2000 euros  
 Cession de parts : libre entre associés et conjoints, agrément pour toute autre cession

Pour avis,

L24AL00591

Aux termes d'un ASSP en date du 23/02/2024, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **SEGAS**  
 Objet social : l'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers, notamment l'immeuble sis 355 Avenue de la Ferme de Larrouquère 40000 Mont-de-Marsan cadastré section CA (numéro 156), dune contenance de 30 a 74 ca

Siège social : 150 route de l'Adour, 40250 Le Leuy

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dax

Gérance : Mme SEGAS MARIE-LAURE, demeurant 150 route de l'Adour, 40250 Le Leuy

Pour avis, la Gérance

L24AL01123

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 19.02.2024, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unique

Dénomination : **GOUF CONSULTANT**

Capital : 1000 euros divisé en 100 actions de 10 €

Siège : 109 route du Pont de l'Arribère 40300 Sorde l'Abbaye

Objet : l'activité de consultant, conseil aux entreprises et aux collectivités, conseil en organisation, conseil en stratégie commerciale, accompagnement commercial.

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions s'effectuent librement.

Président : Monsieur Pierre CASTERAN demeurant 34 rue Pierre Loti 17200 Royan

Immatriculation : RCS de Dax

L24AL01225

Aux termes d'un ASSP en date du 26/02/2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **LAVERIE DAX**

Objet social : L'exploitation et la gestion d'une laverie automatique. L'exploitation et la gestion de distributeurs automatiques de boissons et snacking. Toutes activités de location d'espaces pour consignés à bagages, consignés à clés, et casiers automatiques. La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations commerciales ou financières pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscription, ou d'achat de titres ou droits sociaux. Plus généralement, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet de la Société, ou à l'un de ses parties ou à des activités similaires et connexes à celle ci-dessus ou à l'une d'elle ou susceptibles d'en favoriser la réalisation ou le développement.

Siège social : 28 Place Joffre 40100 Dax

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Dax

Président : Monsieur SAOULI Sofiane, demeurant 214 Avenue du Maréchal Foch, Bâtiment B, Appartement 304, 40990 Saint-paul-lès-Dax.

Directeur général : Madame VILATON Virginie, demeurant 214 Avenue du Maréchal Foch, Bâtiment B, Appartement 304, 40990 Saint-Paul-lès-Dax.

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque action donne droit à une voix.

Clause d'agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

L24AL01235

**Société d'Avocat Corinne TISNERAT**

1 Allée Antoine de Bourbon  
 64320 Idron

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 19 février 2024, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : **ECORACINE**

Siège social : 700 Chemin de Bernadille 40410 Pissos

Objet : L'organisation et la réalisation de tous travaux agricoles, la location de matériels agricoles, l'achat et la vente de tout produit végétal, animal ou industriel, l'exploitation de tous biens agricoles, le conseil et la réalisation de prestations techniques, administratives et commerciales et toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement.

Capital social : 8.000 €

Durée : 50 ans

Gérants : M. Benoît HERVE demeurant 114, rue des Vignottes 40210 Labouheyre et M. Mathieu GRANVEAU demeurant 18, rue de Metz 33000 Bordeaux.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

Pour avis, les Gérants

L24AL01246

ABONNEZ-VOUS

**TEC.GE.FI**



Aux termes d'un ASSP en date du 22/02/2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

**LA PERGOLA DES CHENES**

Objet social : Epicerie, plat à emporter, pizza, bar, vente de boissons sans alcool.

Siège social : 293 route de Narrosse 40180 Candresse.

Capital : 200 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dax.

Président : Mme MOUROT Régine, demeurant 293 route de Narrosse, 40180 Candresse.

Directeur général : Mme MOUROT Coralie, demeurant 903 Avenue du Maréchal Foch 40990 Saint-Paul-lès-Dax.

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Clause d'agrément : Cession d'actions soumises à agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Pour avis, le Président

L24AL01248



24 Rue Georges Magnoc  
 Résidence le Neully  
 65000 Tarbes  
 Tel: 05 62 93 47 90

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Tarbes du 28/02/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination :

**SAJOUS INVESTISSEMENT**

Siège : 140 Avenue Georges Clemenceau 40100 Dax.

Objet : négoce de matériaux précieux, bijouterie, joaillerie, orfèvrerie.

Durée : 99 ans

Capital : 1.500 €

Gérance : Maxime SAJOURS demeurant 100 Impasse des Hérons 40180 Riviere-Saas-et-Gourby.

Immatriculation : Registre du commerce et des sociétés de Dax.

L24AL01251



**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte reçu par Me Olivier DARMAILLACQ, le 28/02/2024, il a été constitué la Société à Responsabilité Limitée

**4LUV**

Siège social : Soustons (40140) 28 Rue Daste

Capital : 5.000,00 €

Durée : 99 années

WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM

Objet : vente linge de maison, blanchisserie, pressing, teinturerie création et vente de linge de maison, vêtements et accessoires vente de tous produits d'entretien et toutes activités accessoires

Gérants : M. Thomas BALDENWECK demeurant à Soustons (40140) 136 Route de Montjean.

Mme Carine BADR épouse de M. Thomas BALDENWECK demeurant à Soustons (40140) 136 Route de Montjean.

RCS : Dax

Pour Insertion, Me DARMAILLACQ  
 L24AL01274

**TEC.GE.FI**



Aux termes d'un ASSP en date du 21/02/2024, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **ISOPLAK**

Objet social : Plâtrerie, isolation et isolation par l'extérieur

Siège social : 1230 chemin de Bellevue, 40090 GAILLERES

Capital : 2 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MONT-DE-MAR-SAN

Gérance : M. CHASSAT Karim, demeurant 1230 chemin de Bellevue, 40090 GAILLERES

Pour avis

L'associé unique

L24AL01293

Avis est donné de la constitution de la Société «**DIOTIS COORDINATION**», Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 euros

Siège social : 315, Route des Lacs 40550 Saint-Michel-Escalus

Objet : La société a pour objet l'exploitation des activités de coordination sécurité et protection de la santé, assistance à maîtrise d'ouvrage, conseil en prévention et en sécurité.

Durée : 99 années.

RCS Dax.

Président : Madame Marie-Charlotte LACOSTE épouse MATHIEU demeurant 315 route des Lac 40550 Saint-Michel-Escalus.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions 3 jours ouvrés avant la réunion de l'assemblée à zéro heure. Sous réserve des dispositions légales et statutaires relatives aux modalités de prises de décisions, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

Cessions d'actions : en cas de pluralité d'associés, droit de préemption au profit des associés et agrément préalable de la collectivité des associés pour tout transfert d'actions.

L24AL01310

LES ANNONCES **Landaises**

POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com



**PAYSAN LABORDE**  
Société Civile Immobilière  
Au capital de 1.000 euros  
Siège social : 122 Impasse de Versailles  
40350 Pouillon

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à Pouillon du 05/03/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : PAYSAN LABORDE

Siège social : 122 Impasse de Versailles 40350 Pouillon

Objet social : l'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

Durée : 99 années

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance :

Monsieur Laurent LABORDE demeurant 64 Rue des Colibris, 40100 Dax,

Monsieur Sébastien PAYSAN demeurant 122 Impasse de Versailles, 40350 Pouillon.

Toutes les cessions de parts doivent être préalablement agréées.

Immatriculation : RCS de Dax.

Pour avis, la Gérance  
L24AL01332

## MODIFICATIONS

**EARL LA DEESSE DES GOURMETS**  
Exploitation Agricole à Responsabilité limitée  
Au capital social de 47.100 €  
Siège Social : 65 Route de Bordes  
40380 CASSEN  
381 146 083 RCS DAX

## GÉRANCE

Selon décision en date du 10.01.2024 la collectivité des associés a pris acte de la démission des fonctions de gérant de Monsieur GAUGEACQ Jean-Didier à compter du 31.03.2024. Madame GAUGEACQ Sophie, déjà gérante de la Société, continuera d'exercer seule lesdites fonctions de gérante à compter de cette même date.

Mention sera faite au RCS de DAX.  
Pour avis.

L24AL00097



**CBNL**  
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
Au capital de 10 000 euros  
Siège social : 141 Rue de la Calle  
40160 Parentis-en-Born  
825 020 043 RCS Mont-de-Marsan

## AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une décision de l'Associé unique en date du 20 février 2024, il a été décidé de transférer le siège social du 141 Rue de la Calle 40160 Parentis-en-Born

au 8 Allée Marcelin Olmos 40160 Parentis-en-Born, à compter de cette date.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis  
L24AL01003



**SCI LONE STAR**  
SCI au capital de 2.000 euros  
Sise 34 Avenue de Biarritz  
40130 Capbreton  
829 258 839 RCS Dax

Aux termes d'une délibération en date du 01/01/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 34 Avenue de Biarritz, 40130 Capbreton au 263 Route de Bos 46300 Gourdon à compter du 01/01/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite aux Greffes du Tribunal de commerce de Dax et Cahors

Pour avis, la Gérance  
L24AL01226

**SAS CASINO DE BISCARROSSE**  
Capital social : 160.000 euros  
Siège social : Bd des Sables  
40600 Biscarrosse  
321 775 223 RCS de Mont-de-Marsan

## CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Aux termes d'une décision en date du 26/01/2024, à compter du 04/03/2024, le Conseil a décidé de nommer en qualité de président, monsieur Stephane Franck Louis GATIUS demeurant 7 rue du clos de l'Eglise à Sainte-Soulle (17220) en remplacement de Monsieur Alexandre THOMAS.

Mention sera portée au RCS de Mont-de-Marsan.

L24AL01252

**SAS CASINO DE BISCARROSSE**  
Capital social : 160.000 euros  
Siège social : Bd des Sables  
40600 Biscarrosse  
321 775 223 RCS de Mont-de-Marsan

## FIN DE MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aux termes de l'AGO en date du 26 mars 2020, et à compter de cette même date, les associés ont pris acte de la fin des mandats de commissaire aux comptes :

- Monsieur Roger VIGILANT JAKOU (titulaire partant)

- Sociétié BRC (suppléant partant)

Mention sera portée au RCS de Mont-de-Marsan.

L24AL01253

**SPFPL CAMPO**  
Société de Participations Financières de Profession Libérale  
de pharmacien d'officine par actions simplifiée  
Au capital de 1 100 euros  
Siège social : 26 Impasse du Midi  
40700 HAGETMAU  
883 062 937 RCS MONT DE MARSAN

Aux termes d'une décision en date du 01/02/2024, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 26 Impasse du Midi, 40700 HAGETMAU au 82 avenue de Tursan, 40700 HAGETMAU à compter du 01/02/2024 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis. Le Président  
L24AL01264

**SPFPL CAMPO II**  
Société de Participations Financières de Profession Libérale  
de pharmacien d'officine par actions simplifiée  
Au capital de 729 950 euros  
Siège social : 90 Avenue du Tursan  
40700 HAGETMAU  
918 866 906 RCS MONT DE MARSAN

Aux termes d'une décision en date du 01/02/2024, les associés ont décidé de transférer le siège social du 90 Avenue du Tursan, 40700 HAGETMAU au 82 avenue de Tursan, 40700 HAGETMAU à compter du 01/02/2024 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis. Le Président  
L24AL01266

## FIDAL

**AVOCATS**  
31 avenue Jules Bastiat,  
BP 60133,  
40103 Dax Cédex

Par décisions du 26/01/2024, il a été décidé dans la société **DEF IMMOBILIER** au capital de 1.000 euros Siège social : Lieudit Le Grand 40420 Brocas, 841 069 560 RCS Mont-de-Marsan de :

- Réduire le capital social de quatre cent cinquante (450) euros pour être ramené de mille (1.000) euros à cinq cent cinquante (550) euros par rachat par la société en vue de les annuler de 45 parts sociales.

L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence. Le capital s'élève à compter de ce jour à cinq cent cinquante euros et est divisé en 55 parts sociales d'une valeur nominale de 10 euros.

- Ne pas remplacer M. Frédéric PORTALET démissionnaire dans ses fonctions de cogérant et de ne pas pourvoir à son remplacement.

RCS Mont-de-Marsan.

Pour avis  
L24AL01291

**MDM RESTAURATION**  
SARL au capital de 8.000 €  
Siège social :

324 avenue du Maréchal Foch  
40000 Mont-de-Marsan  
481 902 278 RCS Mont-de-Marsan

Par décision de l'Assemblée générale du 19/02/2024, il a été décidé du transfert du siège social à l'adresse 36 avenue Aristide Briand 65000 Tarbes, à effet du 19/02/2024.

La société sera désormais immatriculée au RCS de Tarbes.

Modification au RCS de Mont-de-Marsan.

L24AL01292

**JL TERRASSEMENT 40**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 1.000 euros  
Siège social : 28 chemin du Tourneur  
40230 ST VINCENT DE TYROSSE  
948 324 009 RCS Dax

Aux termes d'une décision en date du 23/02/2024, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis  
La Gérance  
L24AL01298

## DISSOLUTIONS

Par décisions unanimes des associés du 23 juin 2023, les associés de la société **JMD**, Société Civile Immobilière au capital de 152.000 euros, siège social : Lotissement Artisanal de la Gare 40180 Rivière Saas-et-Gourby, 429 590 094 RCS Dax,

il a été :

1- Décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 23 juin 2023 et sa mise en liquidation.

2- Nommé le Liquidateur Madame Dominique DUPIN, demeurant 280 Route de la Gare, Rivière-Saas-et-Gourby (40180) avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

La correspondance et les notifications des actes et documents concernant la liquidation devront être effectuées au domicile du Liquidateur : 280 Route de la Gare, Rivière-Saas-et-Gourby (40180).

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Mention sera faite au RCS Dax.

Pour avis  
L23AL03114

## In Extenso

**AQUITAINE**  
Sté d'Expertise Comptable  
8 allée de la Capère  
40000 Mont-de-Marsan

**MARQUES & MOLEIRO**  
SCM au capital de 600 €  
Siège social : 18 rue René Vielle  
40270 Grenade-sur-l'Adour  
837 638 659 RCS Mont-de-Marsan

## AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE VOLONTAIRE

Les associés en date du 29 février 2024 ont décidé la dissolution anticipée volontaire de la société, à compter du même jour, et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Ont été nommés comme liquidateur, Mme Tania MARQUES DOS SANTOS demeurant 124 rue Algéria 40280 Haut Mauco et Mme Ana MOLEIRO LOPES demeurant 280 Avenue du Pin Parasol 40280 Saint-Pierre-du-Mont avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social.  
L24AL01249

## In Extenso

**SUD ATLANTIQUE**  
ZA la Carrère, 99 rue de la Carrère  
40990 Saint-Vincent-de-Paul

**K LAVAGE**  
Société par Actions Simplifiée en liquidation  
Au capital de 1 000 euros  
Siège social : 20 Chemin de la Pachère  
40180 Heugas  
Siège de liquidation : 20 Chemin de la Pachère 40180 Heugas  
811 117 803 RCS Dax

Aux termes d'une décision en date du 16 novembre 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 16 novembre 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Mickaël BERT, demeurant 20 Chemin de la Pachère 40180 Heugas, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 20 Chemin de la Pachère 40180 Heugas. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dax, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.  
L24AL01272

ABONNEZ-VOUS



**TAXI OCEAN ASSISTANCE**  
Société à Responsabilité Limitée en liquidation  
Au capital de 8.000 euros  
Siège social et siège de liquidation :  
5 route de Baleste 40200 Mimizan  
414 687 715 RCS Mont-de-Marsan

Aux termes d'une décision en date du 28/02/2024, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Sylvie AUBERT, demeurant 5 route de Baleste 40200 Mimizan, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 5 route de Baleste 40200 Mimizan. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Mont-de-Marsan, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le Liquidateur L24AL01316

**SARL BRETHERS**  
Au capital de 7.500 €  
Siège Social : 1583 route du Frêche  
40190 Villeneuve-de-Marsan  
RCS Mont-de-Marsan 504 110 628

Suivant délibération de l'AGE du 01/03/2024 l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/03/2024. Ils ont nommé comme Liquidateur M. Michel BRETHERS demeurant 1583 route du Frêche 40190 Villeneuve-de-Marsan. Le siège de la liquidation a été fixé à l'adresse du Liquidateur.

Les comptes du liquidateur seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Pour avis, le Liquidateur L24AL01317

## In Extenso

**SUD ATLANTIQUE**  
ZA la Carrère, 99 rue de la Carrère  
40990 Saint-Vincent-de-Paul

**JR SERVICE**  
Société à Responsabilité Limitée  
Unipersonnelle en liquidation  
Au capital de 1.000 euros  
Siège social : 17 Rue de Guerlat  
40230 Saubion  
Siège de liquidation : 17 Rue de Guerlat  
40230 Saubion  
919 085 779 RCS Dax

Aux termes d'une décision en date du 28 février 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 28 février 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Jérôme ROYER, demeurant 17 rue de Guerlat 40230 Saubion, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 17 rue de Guerlat 40230 Saubion. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dax, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.  
L24AL01319

## CLÔTURES

**EARL PEPINIERES DES LANDES**  
Exploitation Agricole à Responsabilité limitée  
Société en cours de liquidation  
Au capital social de 36.587,76 €  
Siège Social et Siège de la Liquidation :  
Route départementale 33 Le Barrat  
40300 ORIST  
384 741 260 R.C.S. DAX

## CLÔTURE DE LA LIQUIDATION

Suivant décision en date du 01.03.2024, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur M. OTECHARD Jean Claude demeurant 228 Route de Saint Etienne d'Orthe 40300 ORIST et déchargé ce dernier de son mandat, puis a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DAX

Mention sera faite au RCS de DAX  
Pour avis

L24AL01107

## LOCATIONS GERANCES



**Me Fabrice CLA**  
369 avenue du Maréchal Foch  
40160 Parentis-en-Born

## LOCATION-GÉRANCE

Suivant acte reçu par Maître Aurélie PERNEL, Notaire au sein de l'étude de Me Fabrice CLA, Notaire à Parentis-en-Born, 369, Avenue du Maréchal Foch le 29 février 2024

Madame Michèle SAUBAGNAC, épouse de Monsieur Jean-Michel FERÉ, demeurant à Parentis-en-Born (40160) 359 chemin de Sencey, RCS Mont-de-Marsan 341 077 097

A confié, à titre de location-gérance, à :

La Société dénommée **CHAUS-SURES JOANNES**, SARL au capital de 5.000,00 €, dont le siège est à Parentis-en-Born (40160), 82 rue Saint-Barthélemy, RCS Mont-de-Marsan 984 175 992.

Un fonds de commerce de vente au détail de chaussures, en tous genres et activités annexes, vente de vêtements en tous genres et activités annexes forain et sédentaires sis à Parentis-en-Born (40160) 82 rue Saint-Barthélemy pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

Pour unique insertion, le Notaire L24AL01022



583 avenue du Prado  
13295 Marseille CEDEX 08  
Tél : 04 96 17 60 90 - Fax : 04 96 17 60 91

Par acte signé par voie électronique en date du 16/02/2024, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de MONT DE MARSAN, le 01/03/2024. Dossier 2024 00008496 référence 4004P01 2024 A 00409. Montant des droits d'enregistrement : 45.310 €.

La **SARL PHARMACIE SAINT LOUIS**, SARL au capital de 160.000 € ayant son siège social 26 rue Alsace Lorraine - 40000 MONT DE MARSAN, 519 436 869 RCS MONT DE MARSAN, a cédé à :

La société **SELAS LILY**, SELAS au capital de 931.000 € ayant son siège social 26 rue Alsace Lorraine - 40000 MONT DE MARSAN, 983 832 619 RCS MONT DE MARSAN, un fonds de commerce d'officine de pharmacie sis et exploité 26 rue Alsace Lorraine - 40000 MONT DE MARSAN, lui appartenant.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du 18/02/2024.

L'entrée en jouissance est fixée au

18/02/2024.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 1.000.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 998.000 € et au matériel pour 2.000 €.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales au siège du fonds cédé, à savoir 26 rue Alsace Lorraine - 40000 MONT DE MARSAN, et pour le renvoi de toutes pièces et la correspondance à la SELARL DCG FLG, 583 avenue du Prado - 13008 MARSEILLE, séquestre des fonds.  
Pour avis.

L24AL01284

## FONDS DE COMMERCE



Rue du Cardinal Richaud  
33000 Bordeaux

Suivant acte sous seing privé en date à Lit-et-Mixe du 23/02/2024, enregistré au SIE de Mont-de-Marsan le 29/02/2024, dossier 2024 00008309 référence 4004P01 2024 A 00402.

La société **LANCELIN**, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 300 euros, dont le siège social est situé 4 Place Mazarin 53500 Ernée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Laval sous le numéro 828 555 144, représentée par Madame Morgane LANCELIN, en sa qualité de Présidente dément habilitée.

A cédé à

La société **LOUS AMICS**, Société par Actions Simplifiée au capital de 100 euros, dont le siège social est situé 1 Quai de l'Adour, 40180 Saubusse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax sous le numéro 952 872 380, représentée par Monsieur Adrien ATTIA, en sa qualité de Président dûment habilité.

Un fonds de commerce de restauration sur place et à emporter, pizzeria, bar à vins, bar à bières, crêperie, glacier, vente de produits régionaux et plats cuisinés, exploité 45 rue de l'Eglise, 40170 Lit-et-Mixe, ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant,

Moyennant le prix de 130.000 €

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 15 février 2024.

Les oppositions, effectuées par acte extra-judiciaire ou lettre recommandée, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au lieu de situation du fonds 45 rue de l'Eglise, 40170 Lit-et-Mixe, où domicile est élu à cet effet.

Pour avis L24AL01250

## REGIMES MATRIMONIAUX



**Me André Baudoin-Malric**  
**Me Audrey Baudoin-Malric**  
Notaires à Mont-de-Marsan

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Monsieur Philippe Michel MATHIEU, Gérant de société, né à DAKAR (SENEGAL), le 05 avril 1957 et Madame Chantal Arlette WEBER, employée, née à L'ISLE SUR LA SORGUE (84800), le 29 novembre 1957, demeurant ensemble à BISCARROSSE (40600), 360 avenue de Guyenne, mariés à la Mairie de MONT DE MARSAN (40014), le 09 juillet 1983, initialement sous le régime de la séparation de biens, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me PERSILLON, notaire à MONT DE MARSAN, le 05 juillet 1983, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle avec attribution

intégrale au conjoint survivant.

L'acte a été reçu par Me André BAUDOIN-MALRIC, notaire à MONT DE MARSAN CEDEX, le 15 février 2024.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me André BAUDOIN-MALRIC, notaire à MONT DE MARSAN CEDEX, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil.  
Me André BAUDOIN-MALRIC

L24AL01245



**SCP François PETGES & Stéphane PETGES**  
Notaires Associés  
302 rue du Juston  
40230 Castets-des-Landes

Monsieur Guy CASTETS, retraité, né à Vielle-Saint-Girons (40560), le 24 janvier 1944 et Madame Gisèle CHIVRACQ, retraitée, née à Lit-et-Mixe (40170), le 22 janvier 1952, demeurant ensemble à Vielle-Saint-Girons (40560), 327 route de l'Etang, mariés à la Mairie de Vielle-Saint-Girons (40560), le 27 décembre 1980, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts,

Ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant.

L'acte a été reçu par Maître Stéphane PETGES, notaire à Castets, le 29 février 2024.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Maître Stéphane PETGES, notaire à Castets, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal.

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil.

Me Stéphane PETGES L24AL01290



**SCP SAINT SEVER DELZANGLES**  
Notaire à Eauze (32800)  
8 rue Félix Soules

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Philippe SAINT SEVER, notaire associé à Eauze (32800), 8 rue Félix Soules, CRPCEN 32017, le 05/03/2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la Communauté Universelle de biens entre M. Michel Jean Marie Guy MOY, retraité, né à SAINT-SEVER (40500), le 15/10/1952, et Mme Evelyn Michèle Jeanne LARREZET, retraitée, née à Mont-de-Marsan (40000), le 23/02/1957, demeurant ensemble à Mont-de-Marsan (40000), 8 rue du Docteur Cola.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire L24AL01295

LES ANNONCES  
**Landaises**  
SERVICE  
ABONNEMENT  
TÉL. 05 58 45 03 03  
contact@annonces-landaises.com

## AUTRES ANNONCES



**SELARL Marion BERNADET**  
Notaire  
20 place Georges Lapios  
40120 Roquefort

## AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 Code Civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 Novembre 2016

Par testament olographe du 08 mars 2000, Monsieur Gérard Louis **ARIAS**, né à Ax-les-Thermes (09110), le 19 janvier 1965, célibataire, demeurant à Saugnac et-Muret (40410), 70 route du Houdin, décédé à Mont-de-Marsan (40000), le 28 octobre 2021, a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Marion BERNADET, notaire associée à Roquefort (40120), suivant procès-verbal d'ouverture et de description de testament dressé le 21 février 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine compte tenu du caractère universel de son legs et de l'absence d'héritier réservataire, et dont la copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan (40000), le 26 février 2024.

Les oppositions à l'exercice des droits du légataire universel pourront être formées auprès de Maître Yves DUMONT, notaire associé à Pissos (40410), 670 route des Lacs, références CRPCEN 40013, en charge du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe dudit Tribunal Judiciaire de la copie authentique du procès-verbal d'ouverture et de description du testament et de la copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour Avis  
Me Bernadet

L24AL01260

## In Extenso

### SUD ATLANTIQUE

ZA la Carrère, 99 rue de la Carrère  
40990 Saint-Vincent-de-Paul

### A2BE IMMOBILIER

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 5.000 euros  
Siège Social : 76 Avenue du Maréchal Foch, Local C 010, 40130 Capbreton  
879 275 402 RCS Dax

Par décision du 22 Février 2024, la société AQUITAINE BBIO ENERGIE, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 2 900 euros, dont le siège social est 76 Avenue du Maréchal Foch, Local C 010, 40130 Capbreton, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 751 694 076 RCS Dax a, en sa qualité d'associée unique de la société A2BE IMMOBILIER, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société A2BE IMMOBILIER au profit de la société AQUITAINE BBIO ENERGIE, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Dax.

Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de Dax, à l'adresse suivante : 55 Avenue Victor Hugo 40100 Dax.

POUR AVIS, la Présidente

L24AL01263

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE DAX

### OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 06 mars 2024)

**SARL YOLICH**, 13 Rue des Pins, 40230 Saubion, RCS Greffe de Dax 891 165 128. Agences immobilières. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49<sup>ème</sup> RI, BP 8278, 64182 Bayonne. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2024\_4001\_924

**SARL LES SHOPS**, 1 Route de la Parcelle, 40100 Dax, RCS Greffe de Dax 797 801 727. Autres commerces de détail spécialisés divers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur EKIP en la personne de Me François LEGRAND 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2024\_4001\_925

**SARL TAXI CYRIL MARTIN**, Avenue du Maréchal Leclerc, 710 Les Maisons du Port, 40130 Capbreton, RCS Greffe de Dax 805 353 869. Transports de voyageurs par taxis. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2024\_4001\_926

### JUGEMENT ARRÊTANT LE PLAN DE SAUVEGARDE

(Jugement du 06 mars 2024)

**SARL LAGOON SURF DISTRIBUTION**, 37 Allée des Brimbelles, 40390 Saint-Martin-de-Seignanx, RCS Greffe de Dax 394 840 631. Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisée. Jugement arrêtant le plan de sauvegarde, durée du plan 10 ans nommant Commissaire à l'exécution du plan SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49<sup>ème</sup> RI, BP 8278, 64182 Bayonne.

2024\_4001\_923

# LES ANNONCES Landaises

## ABONNEMENT

### PAPIER + WEB

6 MOIS = 30 € TTC  1 AN = 50 € TTC  2 ANS = 79 € TTC

### WEB

6 MOIS = 18 € TTC  1 AN = 29 € TTC  2 ANS = 44 € TTC  
SOIT 26 NUMÉROS SOIT 52 NUMÉROS SOIT 104 NUMÉROS

NOM \_\_\_\_\_

PRÉNOM \_\_\_\_\_

ENTREPRISE \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

EMAIL \_\_\_\_\_

TÉL \_\_\_\_\_

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES  
12, rue du IV Septembre 40000 Mont-de-Marsan

CONTACT : **LILIANE DORRER**  
CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM / 05 58 45 03 03

## BESOIN D'AIDE POUR VOTRE ANNONCE LÉGALE ?

CONTACTEZ-NOUS AU 05 58 45 03 03

# LES ANNONCES Landaises

Hebdomadaire créé en 1944 -  
Édité par COMPO-ECHOS SARL au  
capital de 50 000 €

Siège social :  
108 rue Fondaudège  
33000 Bordeaux

Bureaux landais :  
12 rue du IV-Septembre  
40000 Mont-de-Marsan  
Tél : 05 58 45 03 03  
mail : contact@annonces-landaises.com  
120 av. Georges-Clemenceau  
40100 Dax

Président honoraire :  
Jean-Louis **DUMOLIA**

Directeur de publication :  
Guillaume **LALAU**

Directeur délégué :  
Nicolas **THOMASSET**

Assistante de direction :  
Catherine **DEPETRIS**

Rédactrice en chef :  
Nelly **BÉTAILLE**  
07 85 39 51 22  
n.betaille@annonces-landaises.com

Rédaction : Julie **DUCOURAU**,  
Cécile **AGUSTI**, Hubert **RAFFINI**,  
Anne **TAUTOU**, Isabelle **TRANCOEN**,  
Christine **LAMAISON**

Direction artistique : David **PEYS**  
Maquettistes : Noëlie **SANZ**,  
Sarah **ALBERT**, Cyrielle **MICHAUD**  
& Raphaëlle **MOURET**

Responsable Organisation et Systèmes  
d'Information : Ophélie **BROUTTIER**

Webmarketing : Cyrielle **MORFEA**  
Assistante communication digitale :  
Magalie **RICCETTI**

Service annonces légales  
et abonnements : Liliane **DORRER**

Service commercial marchés publics :  
Cathy **DARTHENUCC**  
06 12 98 21 75  
marchespublics@annonces-landaises.com

Service commercial annonces légales :  
Christophe **CLERTEAU**  
c.clerteau@annonces-landaises.com

Publicité : Christine **SABOURIN**  
05 56 52 32 13  
publicite@echos-judiciaires.com

Direction financière et administrative :  
Katia **DE STEFANO**

Responsable comptable :  
Florence **MANOEUVRIER**  
Service comptabilité :  
Élodie **VIGNEAU**

Dépôt légal à parution  
hebdomadaire - Parution le samedi

Impression : **ROTIMPRES**  
Carrer del Pla de l'Estany, sn,  
17181 Aiguaviva, Girona, Espagne

Routing : IGS  
(Sainte-Colombe-en-Bruilhois)

Commission paritaire n° 0628 I 83288

ISSN 1270-704X

Prix de vente : 1,50 €

Abonnement annuel papier + web : 50 €

Membre de RésoHebdoEco





# TENDANCES BOURSE



**SÉBASTIEN HÉNIN**  
 Directeur de  
 la Gestion Privée  
 Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2024		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 932,82	4,5%	5,2%	19,6%	7 966,68	7 318,69	France
SBF 120	5 990,79	4,1%	4,5%	17,7%	6 021,57	5 555,78	France
EURO STOXX 50	4 893,07	5,1%	8,2%	25,2%	4 912,92	4 403,08	Europe
S&P 500	5 078,54	2,7%	6,5%	28,6%	5 137,08	4 688,68	USA
NASDAQ 100	17 908,00	1,7%	6,4%	55,0%	18 302,91	16 282,01	USA
FOOTSIE 100	7 646,16	0,4%	-1,1%	3,7%	7 733,24	7 446,29	Royaume-Uni
DAX 30	17 698,40	4,7%	5,7%	23,1%	17 735,07	16 431,69	Allemagne
SMI	11 463,74	1,7%	2,9%	3,4%	11 496,76	11 091,58	Suisse
NIKKEI	40 097,63	10,3%	19,8%	43,5%	40 109,23	33 288,29	Japon
SSE COMPOSITE	3 047,79	12,8%	2,4%	-1,2%	3 047,79	2 702,19	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2024		Rendement 2023
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AELIS FARMA	13,40	-0,4%	2,3%	48,9%	13,60	13,05	-
ARVERNE GROUP SA	8,27	-5,5%	-12,9%	-17,3%	9,65	8,20	-
ASHLER ET MANSON	3,06	-4,4%	-4,4%	-6,7%	3,20	3,06	-
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	-35,9%	0,0%	8,20	5,90	-
CERINNOV GROUP	2,66	6,4%	1,1%	157,3%	2,98	2,41	-
CHEOPS TECHNOLOGY	62,00	-2,4%	-3,9%	1,6%	65,00	53,00	2,4%
DOCK.PETR.AMBES AM	490,00	0,8%	3,8%	8,4%	496,00	470,00	7,8%
EAUX DE ROYAN	88,50	3,5%	-2,7%	2,9%	91,00	84,00	7,1%
EUROPLASMA	0,001	-31,3%	-79,2%	-99,9%	0,005	0,001	-
FERMENTALG	0,51	-43,5%	68,9%	-68,1%	0,93	0,27	-
GASCOGNE	3,44	0,0%	-5,5%	-12,5%	3,64	3,40	-
GPE BERKEM	2,21	-9,8%	-27,8%	-58,2%	3,68	2,21	-
GPE PAROT (AUTO)	8,35	1,8%	1,2%	295,7%	8,40	8,15	-
HYDROGENE DE FRANCE	7,50	-31,9%	-40,5%	-69,6%	12,70	7,50	-
HUNYVERS	13,05	-5,8%	-6,8%	11,5%	14,25	12,95	-
I.CERAM	2,38	-9,2%	-17,9%	-79,3%	5,35	2,38	-
I2S	6,80	0,0%	17,2%	7,9%	6,80	5,10	2,1%
IMMERSION	2,02	2,5%	4,1%	-57,4%	2,02	1,79	-
IMPLANET	0,08	1,2%	31,3%	-49,2%	0,09	0,06	-
KLARSEN DATA	2,55	0,0%	-6,3%	31,4%	3,38	2,38	-
LECTRA	31,20	-2,2%	-0,2%	-8,4%	34,75	29,15	1,2%
LEGRAND	92,92	2,7%	-1,3%	17,8%	94,10	89,08	2,2%
MON COURTIER ENERGIE	8,10	2,3%	-	-	8,19	7,86	-
MULTIMICROCLOUD	0,18	-28,0%	-14,3%	0,0%	0,25	0,18	-
OENEO	10,60	-9,0%	-17,8%	-22,9%	12,90	10,50	3,3%
POUJOLAT	13,10	-15,8%	-20,6%	-42,0%	16,50	12,80	2,4%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	0,0%	430,00	430,00	-
UV GERMI	3,40	-16,0%	-3,4%	-10,1%	4,34	3,40	-
VALBIOTIS	3,98	-2,9%	-20,4%	12,1%	5,12	3,91	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS  
 ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : **05 56 81 17 22**  
[www.alienorcapital.com](http://www.alienorcapital.com)

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

La Franco-Québécoise  
Marion Cousineau promène ses  
chansons des deux côtés  
de l'Atlantique et sera sur scène  
le 30 mars à Heugas

# Mots en scène

L'Émoi des mots se poursuit jusqu'au 13 avril en Pays d'Orthe et Arrigans. Un événement dédié à la création artistique et aux mots, organisé par l'association l'Atelier du mot, en lien avec le Printemps des poètes et la Semaine de la langue française et de la francophonie. À l'affiche de cette 6<sup>e</sup> édition, 24 rendez-vous pour découvrir la diversité et la richesse du spectacle vivant.

Par Anne TAUTOU

**T**héâtre, chant, cirque, musique, rire... Il y en a pour tous les âges et tous les goûts dans le programme de cette 6<sup>e</sup> édition de l'Émoi des mots. Difficile de se réfugier derrière un « Ce n'est pas pour moi ! » car l'objectif de Jean-Claude Barens, directeur artistique de l'événement est justement « d'essayer de déverrouiller les freins et les procès en élitisme. Venez voir une fois, soyez curieux ! », suggère-t-il. L'équipe organisatrice de l'Atelier du mot a imaginé, dans cette optique, des rencontres dans des foyers ruraux ou des salles municipales pour amener le public au plus près des artistes et « partager les mots à travers le prisme direct de celui qui les émet », explique le directeur

artistique, heureux de voir que ces rencontres montent en puissance au fil des ans.

## JUBILATOIRE ET POÉTIQUE

Autour d'artistes sous les feux des projecteurs (Nicole Ferroni, Isabelle Alonso, Christian Laborde), l'Émoi des mots invite aussi à découvrir des spectacles singuliers vibrant de poésie et d'humour comme le seul-en-scène de la Franco-Québécoise Marion Cousineau, le 30 mars au foyer rural d'Heugas ou les Noémie and Friends, le 13 avril à la salle des fêtes de Misson, qui se frottent à la diversité des langues à travers l'écriture de grands auteurs.

En parallèle de cette programmation, l'association organise des ateliers d'écriture avec les écoles de sport, au sein de l'entreprise FMS ou de l'Ehpad de Pouillon. Une manière d'élargir l'accès aux mots et à l'écriture et de créer de nouveaux espaces d'expression. ■

[latelierdumot.org](http://latelierdumot.org)

